

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION
INCITATIVE ASSURANT LA RÉALISATION DE GAINS
D'EFFICIENCE PAR LE DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ
ET LE TRANSPORTEUR D'ÉLECTRICITÉ

DOSSIER : R-3897-2014 Phase 1

RÉGISSEURS : Mme DIANE JEAN, présidente
Me LISE DUQUETTE
M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 27 AVRIL 2017

VOLUME 15

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
procureur de la Régie;

L'UNE DES MISES EN CAUSE EST : Me

YVES FRÉCHETTE
procureur de Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
procureur de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ)

Me GUY SARAULT
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ)

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
procureurs d'Énergie Brookfield Marketing (EBM)

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI)

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
procureure du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE DU RNCREQ	
PHILIP RAPHALS	
PHILIPPE BOURKE	
VINCENT MOREAU	
INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	7
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	33
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	36
PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE	41
PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	114

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-septième
2 (27e) jour du mois d'avril :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-sept (27)
8 avril deux mille dix-sept (2017), dossier R-3897-
9 2014 Phase 1. Établissement d'un mécanisme de
10 réglementation incitative assurant la réalisation
11 de gains d'efficience par le Distributeur
12 d'électricité et le Transporteur d'électricité.

13 Poursuite de l'audience.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Thibault-Bédard.

16 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

17 Oui. Bonjour. Prunelle Thibault-Bédard pour le
18 RNCREQ. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur,
19 Madame les Régisseurs. Je tiens d'abord à vous
20 remercier d'avoir accommodé nos disponibilités pour
21 l'horaire, c'est très apprécié. Vous remarquerez
22 qu'il y a une troisième personne assise dans notre
23 équipe qui n'avait pas été annoncée comme témoin.
24 C'est monsieur Vincent Moreau qui est le nouveau
25 directeur général du RNCREQ qui aurait aimé prendre

1 la parole quelques minutes pour présenter le RN et
2 la vision qui guide notre intervention dans ce
3 dossier. Son CV n'a pas été déposé, mais je
4 pourrais le faire dans les plus brefs délais. Donc,
5 s'il n'y a pas d'objection de la part de mon
6 collègue et de la vôtre...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je n'ai pas d'objection, Madame la Présidente.
9 Bonjour. Je n'ai pas d'objection. Bonjour au panel
10 également.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Pas d'objection.

13 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

14 D'accord. Merci. Les CV à jour de messieurs Bourke
15 et Raphals ont été déposés sous les cotes C-RNCREQ-
16 0070 et 0071. Il y a également la présentation
17 PowerPoint de monsieur Raphals qui a été déposée
18 sous la cote C-RNCREQ-0069. Toutefois, il y a eu
19 quelques petites modifications qui ont été
20 apportées à la présentation. La version imprimée
21 que vous avez est la version à jour et je déposerai
22 la version modifiée sur le SDÉ cet après-midi.
23 Peut-être, Philip, au début... Monsieur Raphals, au
24 début de votre présentation, vous pourrez nous
25 indiquer où exactement il y a eu des changements

1 pour qu'on le sache. Donc, les témoins sont prêts à
2 être assermentés.

3

4 PREUVE DU RNCREQ

5 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-septième
6 (27e) jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

7

8 PHILIP RAPHALS, directeur général du Centre Hélios,
9 ayant une place d'affaires au 326, boulevard Saint-
10 Joseph Est, bureau 100, Montréal (Québec);

11

12 PHILIPPE BOURKE, vice-président développement
13 stratégique et affaires publiques chez Réseau
14 Environnement, ayant une place d'affaires au 255,
15 boulevard Crémazie Est, bureau 750, Montréal
16 (Québec);

17

18 VINCENT MOREAU, directeur général du Regroupement
19 national des conseils régionaux de l'environnement
20 du Québec, ayant une place d'affaires au 50, rue
21 Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec);

22

23 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
24 solennelle, déposent et disent :

25

1 INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

2 Q. [1] Merci. Alors, le seul élément de preuve qui n'a
3 pas encore été adopté dans le présent dossier est
4 la présentation d'aujourd'hui. Donc, Monsieur
5 Raphals, pouvez-vous nous confirmer que vous avez
6 préparé cette présentation et qu'elle constitue
7 votre témoignage?

8 M. PHILIP RAPHALS :

9 R. Oui.

10 Q. [2] Parfait. Et Monsieur Bourke, confirmez-vous que
11 vous avez contribué à sa préparation, qu'elle
12 constitue votre témoignage également et que vous
13 l'adoptez comme preuve au nom du RN?

14 M. PHILIPPE BOURKE :

15 R. Oui.

16 Q. [3] Je vous remercie. Alors, nous allons commencer
17 avec la présentation de monsieur Moreau.

18 M. VINCENT MOREAU :

19 R. Merci beaucoup. Donc, vous savez que le
20 Regroupement représente les seize (16) conseils
21 régionaux de l'environnement du Québec. Donc,
22 j'aimerais commencer en disant que les CRE se
23 distinguent des autres organisations
24 environnementales grâce à certains éléments dont
25 celui d'un réseau qui est structuré d'intervenants

1 branchés sur les enjeux locaux et nationaux. On a
2 un enracinement dans le milieu et une présence dans
3 toutes les régions, une approche constructive axée
4 sur les solutions et également un rôle de... on
5 joue un rôle de veille, de vigie et de suivi
6 continuuel sur l'ensemble des grands enjeux
7 environnementaux québécois.

8 On a un rôle de catalyseur, entremetteur,
9 ainsi qu'un rôle d'influenceur auprès des décideurs
10 pour faire avancer les dossiers environnementaux.

11 On est des partenaires privilégiés,
12 prestigieux pour la réalisation de projets
13 fédérateurs et immobilisateurs.

14 Donc, pour nous, au niveau de la vision sur
15 le secteur de l'énergie, l'énergie est essentielle
16 au fonctionnement et au développement des sociétés
17 modernes. En contrepartie, elle est responsable des
18 plus importants problèmes environnementaux auxquels
19 fait face l'humanité et qui menacent les conditions
20 d'existence sur terre.

21 (10 h 04)

22 On peut parler d'épuisement des ressources,
23 changement climatique, pollution, déchets. Et selon
24 le Regroupement, si on veut souscrire à une vision
25 à long terme du développement de l'énergie tout en

1 travaillant concrètement à la résolution de ces
2 problématiques, il nous faut viser ces deux cibles,
3 les cibles suivantes : soutenir en priorité les
4 mesures d'économie d'énergie dont l'efficacité
5 énergétique et l'aménagement du territoire;
6 favoriser la substitution des énergies fossiles et
7 polluantes par les sources d'énergie locales,
8 propres et renouvelables.

9 Le développement durable, c'est un cadre
10 d'analyse qu'on privilégie. La Loi sur le
11 développement durable s'applique à l'ensemble des
12 ministères, organismes du gouvernement du Québec,
13 dont Hydro-Québec et la Régie de l'énergie. Le
14 cadre d'analyse de la Régie de l'énergie implique
15 déjà la recherche du développement durable
16 puisqu'elle a le mandat de favoriser la
17 satisfaction des besoins énergétiques dans une
18 perspective de développement durable et d'équité au
19 plan individuel, comme au plan collectif.

20 Dans le cadre du présent dossier, le
21 regroupement considère que huit des seize (16)
22 principes de la Loi sur le développement durable
23 sont particulièrement interpellés, dont celui de
24 l'équité et la solidarité sociale, et la protection
25 de l'environnement, l'efficacité économique, la

1 prévention, le respect de la capacité des supports
2 des écosystèmes, la production et consommation
3 responsable, le principe de pollueur-payeur et
4 l'internalisation des coûts.

5 Dans le cadre de la nouvelle stratégie de
6 développement durable, ce qui a été adopté
7 récemment, donc, nous, ce qu'on préconise, c'est
8 renforcer justement la prise en compte du
9 développement durable et la lutte contre les
10 changements climatiques dans les processus
11 décisionnels du gouvernement. Je vous remercie.

12 Q. [4] D'accord. Et, Monsieur Moreau, je vous
13 demanderais en même temps d'attester pour le
14 bénéfice de la formation que vous avez, en tant que
15 nouveau directeur général du RN, donné le mandat à
16 monsieur Bourke de poursuivre la représentation des
17 intérêts du RN dans ce dossier étant donné qu'il
18 est impliqué depuis le départ.

19 R. Je le confirme, oui.

20 Q. [5] D'accord. Je vous remercie. Alors, on va
21 maintenant donner la parole à monsieur Bourke qui
22 va nous expliquer comment la vision exprimée par
23 monsieur Moreau s'articule dans le cadre du présent
24 dossier.

25

1 M. PHILIPPE BOURKE :

2 R. Merci beaucoup. Effectivement, mon intervention ici
3 est surtout de situer comment on a fait le pont
4 entre les préoccupations véhiculées par le
5 regroupement des CRE et le dossier actuel en
6 sachant, d'une part, qu'il faut rappeler que le
7 regroupement fait depuis longtemps la promotion du
8 recours aux instruments économiques comme outil de
9 protection de l'environnement.

10 Donc, on considère qu'un mécanisme
11 incitatif comme celui qui est discuté ici en est un
12 bon exemple. Donc, depuis longtemps, nous, on
13 travaille à promouvoir ça à travers différentes
14 approches. On a produit des documents. On a
15 participé à des processus, dont celui qui
16 impliquait Gaz Métro au début des années deux mille
17 (2000) et finalement à travers notre implication
18 dans différents dossiers. En ce qui concerne
19 spécifiquement Hydro-Québec, on a aussi disons
20 introduit, participé à la réflexion sur ces enjeux-
21 là à travers deux dossiers, donc celui R-3398-98 et
22 celui de R-3405-98.

23 Il faut dire que le recours aux incitatifs
24 économiques, aussi c'est dans l'ère du temps,
25 c'est-à-dire que ce n'est pas seulement nous qui en

1 parlons. De plus en plus, les gouvernements et
2 différentes associations insistent pour aller dans
3 ce sens-là, reconnaissant la pertinence et
4 l'efficacité de ces mécanismes-là pour améliorer la
5 protection de l'environnement, mais dans une
6 perspective où on conjugue parfaitement bien aussi
7 les autres intérêts économiques et sociaux. Donc,
8 je vous donne, par exemple, les travaux que Switch
9 mène et aussi ceux de la Commission de
10 l'écofiscalité du Canada, entre autres.

11 Par rapport au processus de mécanisme de
12 réglementation incitative, nous, on considère que
13 c'est vraiment d'une importance capitale si on veut
14 améliorer la réglementation de l'industrie de
15 l'électricité. Et donc, c'est pourquoi qu'on
16 participe à ce dossier depuis le début du
17 processus. Il faut rappeler que, depuis l'entrée en
18 fonction de la Régie de l'énergie et de son mandat
19 de contrôle des activités réglementaires d'Hydro-
20 Québec, il y a eu des modifications au fil du temps
21 graduellement dans ces activités réglementaires.
22 Mais on sent que, en ce moment, à cause de ce
23 dossier-là, on accélère de façon assez importante
24 l'évolution des pratiques. Et en ce sens-là, il
25 faut rappeler à quel point, nous, on juge qu'il

1 faut le faire avec sérieux et avec rigueur. Et
2 c'est pourquoi je rappelle l'importance qu'on
3 accorde à ce dossier-là.

4 Ce qu'on espère à la fin, c'est que ce
5 mécanisme de réglementation soit en phase avec
6 l'intérêt public et les attentes de la société
7 québécoise en matière d'économie, de protection de
8 l'environnement et de développement social. Et pour
9 nous, bien, évidemment ça comporte énormément
10 d'opportunités. Mais en même temps, il y a des
11 risques. Si on se trompe; si on ne fait pas les
12 bonnes choses; si on ne réfléchit pas correctement;
13 si on n'est pas rigoureux dans notre approche de
14 l'analyse, on peut aussi se retrouver avec un
15 mécanisme qui, au contraire, n'apportera pas non
16 seulement les bénéfices escomptés mais pourrait
17 même être... amener des conséquences non
18 souhaitables.

19 (10 h 09)

20 Donc, en terminant, rappel de la même chose
21 qu'on avait dit à l'époque du mécanisme pour le
22 Distributeur, on est conscient et on pense que
23 l'une des principales conditions de succès du
24 nouveau mécanisme ça va être de trouver une façon
25 que ce mécanisme se déploie de manière à ce que le

1 Transporteur ait le goût d'y participer autant que
2 nous. Alors, merci. Là-dessus, je vais laisser la
3 parole à monsieur Raphals.

4 M. PHILIP RAPHALS :

5 R. Bonjour, Madame la Présidence, Maître Duquette,
6 Monsieur Houle, c'est un plaisir d'être ici avec
7 vous ce matin. Alors, j'ai quelques points que
8 j'aimerais vous en parler. Le cadre de base,
9 disons, de l'audience dans laquelle on se trouve
10 est défini, je crois, surtout par la position du
11 Transporteur et son expert, la position de l'expert
12 de l'AQCIE, PEG, monsieur Lowry, et bien sûr la
13 décision D-2017-43.

14 Alors, en se basant, justement, sur cette
15 décision, il semble qu'il y a plusieurs points de
16 consensus, qu'on n'a pas besoin de traitement
17 additionnel, que je nomme les plus importants ici,
18 que ce soit un MRI du type plafonnement de revenu,
19 que ce soit un terme de quatre (4) ans avec les
20 traitements de l'inflation, tels que prévus, avec
21 le mécanisme de partage MTÉR et aussi d'une clause
22 de sortie.

23 Je voulais rajouter quelques mots sur cet
24 élément de clause de sortie en faisant un peu de
25 perspective historique, en profitant de mes cheveux

1 gris et le fait que je nage dans ces eaux depuis
2 longtemps. Alors, j'ai retourné consulter la Loi
3 50, qui est la loi qui a créé la Régie en mil neuf
4 cent quatre-vingt-seize (1996). Et à l'article 49,
5 alinéa 1, numéro 4, on lit :

6 Lorsqu'elle fixe ou modifie un tarif
7 la Régie doit notamment :
8 Prévoir des mesures ou des mécanismes
9 incitatifs pour favoriser
10 l'amélioration de la performance du
11 distributeur et la satisfaction des
12 besoins des consommateurs;

13 Alors, le libellé a changé légèrement avec les
14 modifications mais l'essentiel reste là. Et ma
15 perception au fil des ans c'est que la question du
16 mécanisme incitatif a évolué très lentement,
17 surtout avec les notions d'indicateurs de
18 performance. Il y a des listes d'indicateurs qui
19 sont suivies, qui serviront un jour pour une vraie
20 ... un état de mécanisme incitatif mais ça n'a pas
21 vraiment progressé plus loin que ça.

22 Alors arrive la Loi sur le budget, et je
23 pense que c'est deux mille treize (2013), avec
24 l'article 48.1 qui, tout à coup, dit : « Fais-le et
25 fais-le maintenant. » Alors, depuis, évidemment, on

1 embarque dans une évolution très rapide, avec une
2 date butoir, où on passe plusieurs étapes. De façon
3 que, comparé à d'autres juridictions, qui ont
4 évolué vers la réglementation incitative, je pense
5 qu'on peut dire qu'on avance assez rapidement.

6 Et ce fait d'avancer rapidement avec...
7 dans cette audience j'ai deux experts de points de
8 vue très différents sur plusieurs choses, crée, je
9 pense, des risques importants. La solution de ces
10 risques, la mitigation se trouve surtout en phase
11 3, et j'espère que la phase 3 aura le temps et les
12 ressources nécessaires pour aller vraiment
13 profondément sur les questions parce que les
14 décisions vont déterminer... vont avoir des impacts
15 majeurs sur quatre (4) ans, au moins.

16 Mais la notion de clause de sortie est
17 aussi importante. Dans le sens que, bon, si
18 finalement on se trompe et ça ne marche pas, qu'il
19 y a quand même une façon de revenir.

20 Alors, cela dit, j'aimerais passer aux
21 points qui ne sont pas de consensus. Les points en
22 litige, dont le plus important, de loin, est le
23 traitement des coûts en capital. Bon, tout le monde
24 est d'accord que les mises en service varient
25 beaucoup d'année en année et que les montants de

1 cette variation sont assez importants pour affecter
2 le rendement de l'entreprise au total. Mais le
3 point du litige c'est l'implication de cette
4 variabilité à l'égard de l'application d'une
5 formule du type I-X aux coûts en capital.

6 (10 h 14)

7 Selon la proposition du Transporteur, le
8 mécanisme incitatif se limiterait à vingt-trois
9 pour cent (23 %) des revenus requis et le point de
10 monsieur Lowry que je pense doit être respecté est
11 en citant le paragraphe 224 de la décision. Avant
12 de passer... je n'aurais pas dû changer l'acétate
13 mais en tout cas. Mais alors, le paragraphe 224 de
14 la décision de la Régie dit :

15 Afin de respecter les objectifs prévus
16 à l'article 48.1 de la Loi, la Régie
17 est d'avis qu'elle doit chercher à
18 favoriser l'application de la Formule
19 d'indexation à davantage de coûts que
20 ceux qui sont actuellement indexés
21 dans le cadre de la formule
22 paramétrique.

23 Je pense que c'est la même situation avec le
24 Transporteur, il y a déjà une formule paramétrique
25 et la proposition du Transporteur ne modifie pas de

1 façon majeure la portée du mécanisme.

2 Alors maintenant, pour le coeur du
3 différent, PEG a présenté une analyse Kahn où il
4 simule, finalement, l'application du mécanisme
5 incitatif dans le passé, il a trouvé qu'avec un
6 facteur X de point 89 (0.89) et avec des paramètres
7 qui sont indiqués dessus, pour les poids et les
8 différents facteurs, que la valeur indexée, qui est
9 la ligne noire ici, se rapproche assez prochainement
10 au véritable revenu requis expérimenté dans les
11 années antérieures. Et monsieur Lowry, je pense
12 qu'il a tiré la conclusion de cet acétate, donc je
13 peux le citer, il a dit :

14 So, how far did the company actually
15 get, hypothetically, from the targeted
16 rate of return and it was a matter of
17 two percent (2%). In other words, they
18 overearned by two percent (2%) and
19 then, they underearned by two percent
20 (2%). And it's just phenomenal to me
21 that anyone would think that that type
22 of variation is unacceptable in an
23 MRI. I mean that's what incentive
24 regulation looks like and that's what
25 will assuredly occur for Hydro-Québec

1 Distribution as well.

2 Alors selon lui, c'est exactement ce qu'on prévoit
3 dans la réglementation incitative, c'est tout à
4 fait normal. Alors les experts de Concentric ont
5 pris précisément ces données et ils les ont
6 présentées de façon différente. Ils ont présenté
7 les écarts et donc ça, c'est un tableau de... un
8 graphique de leur présentation où ils ont indiqué
9 que ça vient, justement, des graphiques de l'autre.
10 Alors on voit effectivement le creux en deux mille
11 dix (2010), c'est le même creux. Et monsieur Coyne
12 a conclu, maintenant, j'ai la citation, c'est le
13 vingt-quatre (24) avril, page 53,

14 ... we would characterise as broad
15 swings in HQT's ROE that are related
16 purely to the adopting the I minus X
17 (I-X) model for HQT.

18 Et ensuite, prochaine page, il a dit

19 ... do we want to determine how much
20 that capital spend is based on what
21 inflation happens to be in a
22 particular year and an X factor.

23 Alors donc, pour lui, ça, c'est une démonstration
24 que l'inclusion des coûts en capital crée une
25 variabilité inacceptable au niveau du rendement du

1 Transporteur. Alors les deux experts sont... voient
2 exactement les mêmes données de façon totalement
3 différente. Alors je pensais que ça serait utile de
4 creuser un peu plus loin sur ces données-là, de
5 voir si on peut apprendre autre chose.

6 Alors une chose qui est assez évidente est
7 que le... et je vais peut-être vous encourager de
8 garder la page avec le graphique de Concentric sur
9 les prochains acétates, je vais référer souvent à
10 ce graphique-là qui est l'autre avant, qui est la
11 page... cette page ici. Alors si vous avez ça en
12 papier devant vous, ça sera plus facile à suivre.

13 Alors imaginons dans le graphique qu'on a
14 fait l'année 1, l'année coût de service, en deux
15 mille cinq (2005). Donc, selon le graphique on est
16 à zéro, mais on en est aux années deux mille six,
17 sept et huit (2006, 2007, 2008), on est à plus deux
18 pour cent (2 %). Donc si le « rebasing » ou si
19 l'année initiale aurait été en deux mille cinq
20 (2005), on aurait eu un excédent de rendement de
21 deux pour cent (2 %) dans les années 2, 3 et 4.
22 Toutefois, si l'année 1 aurait été en deux mille
23 sept (2007), situation différente, parce que là, en
24 deux mille huit (2008), il n'y a aucune différence.
25 Donc, c'est exactement comme prévu. Alors, en année

1 3, il y aura un déficit de un pour cent (1 %) et à
2 l'année 4, un déficit de quatre pour cent (4 %)
3 avec la chute importante.

4 (10 h 19)

5 Un autre exemple c'est dans les faits le
6 « rebasing » en deux mille onze (2011). On aurait
7 eu des excédents de un (1 %), trois (3 %) et un
8 pour cent (1 %) pour chacune des années avec une
9 moyenne donc de un point sept pour cent (1,7 %).
10 Autrement dit, je vais revenir donc à ce graphique-
11 là. Étant donné qu'on regarde toujours une tranche
12 de quatre ans et on regarde les années 2, 3, 4 en
13 relation avec l'année 1, la situation est très
14 différente selon où tombe l'année 1. Ça, c'est le
15 premier constat. Et aussi il rappelle qu'en chaque
16 année les déficits et excédents seraient partagés
17 avec la clientèle en fonction du MTÉR.

18 Alors si on fait ça systématiquement et on
19 se pose des questions, alors c'est quoi le résultat
20 moyen si le « rebasing » est en deux mille cinq
21 (2005)? La moyenne, comme on a vu, est deux pour
22 cent (2 %). Mais si on commence en deux mille six
23 (2006) la moyenne sur les trois ans suivantes est à
24 moins... un peu moins que zéro, un peu dans le
25 négatif. Si on avait commencé en deux mille sept

1 (2007) ou deux mille huit (2008) ou deux mille neuf
2 (2009), il aurait été tout en négatif à cause de la
3 grande chute deux mille dix (2010) qui aurait un
4 impact important. Par contre, si on avait fait le
5 coût de service en deux mille dix (2010) on aurait
6 vu un excédent important dans les années deux mille
7 onze (2011), douze (2012) et treize (2013).

8 Et maintenant étant donné que... en
9 présumant on va faire ça périodiquement, chaque
10 quatre ans, alors si on fait en deux mille cinq
11 (2005) on va aussi faire en deux mille neuf (2009).
12 Si on commence en deux mille six (2006) on va aussi
13 le faire en deux mille dix (2010). Alors on peut
14 combiner ces deux-là. Alors si l'année 1 avait été
15 en deux mille cinq (2005) avec un « rebasing » en
16 deux mille neuf (2009) on aurait eu deux pour cent
17 (2 %), une moyenne de deux pour cent (2 %) de
18 rendement excédentaire dans la première MRI, mais
19 un déficit de un point neuf (1,9 %), presque le
20 même chiffre, dans le deuxième MRI.

21 Si on avait fait le premier MRI en
22 commençant deux mille six (2006) avec un
23 « rebasing » en deux mille dix (2010), alors on
24 aurait eu un déficit, un petit déficit dans le
25 premier MRI, mais un déficit de deux pour cent

1 (2 %) dans le deuxième MRI.

2 Et si on avait commencé en deux mille sept
3 (2007) on aurait eu un déficit moyen de moins un
4 point sept (-1,7 %)... un déficit moyen de un point
5 sept pour cent (1,7 %) dans la première MRI, mais
6 un excédent du même ordre de grandeur dans le
7 deuxième.

8 Je pense que ça donne un peu de sens à ce
9 qu'a dit monsieur Lowry, qu'effectivement ce genre
10 de « mechanism » il y a des écarts, il y a aussi
11 une grande tendance à une équilibrage au fil du
12 temps et à mon avis - ce qui ne compte pas, c'est
13 votre avis qui compte - mais à mon avis ça rend ces
14 écarts généralement acceptables.

15 Mais maintenant on peut se poser la
16 question : d'où vient toute cette variabilité?
17 Alors pour ce faire j'ai... j'ai pris le document
18 HQT-9, Document 1 du dernier dossier tarifaire.
19 C'est le document produit à chaque tarifaire sur la
20 planification du réseau de transport, dans lequel
21 il y a des tableaux détaillés indiquant les
22 investissements par catégorie pour chaque année
23 pendant... sur dix (10) ans. C'est projet par
24 projet avec des totaux pour chaque... chaque sous-
25 catégorie. Il faut se rappeler, ce sont des

1 investissements et pas la mise en service, mais
2 donc c'est... Comme monsieur Coyne a dit cette
3 question : est-ce qu'on veut gérer le « cash flow »
4 d'investissement avec... l'investissement c'est
5 l'argent vraiment dépensé chaque année qui... qui
6 est mentionné ici.

7 Alors commençons avec les investissements
8 ne générant pas de revenus additionnels. Il y en a
9 trois catégories : le maintien des actifs, qui est
10 le bleu, le maintien et l'amélioration de la
11 qualité, qui est l'orange et le respect des
12 exigences. Bon, respect des exigences est
13 généralement un montant très limité, sauf en deux
14 mille sept (2007) et aussi deux mille seize
15 (2016)... deux mille dix-sept (2017) et deux mille
16 seize (2016). Vous savez sans doute mieux que moi
17 exactement pourquoi, mais ce... je présume que dans
18 le contexte d'une MRI ce serait un facteur Z. Alors
19 on peut mettre ça à côté.

20 (10 h 24)

21 Alors on constate que le maintien des actifs, le
22 montant est significatif et il y a une certaine
23 variation, mais quand même il y a une certaine
24 stabilité aussi. Et dans la deuxième catégorie ça
25 devient aussi assez stable. Alors le total et la

1 ligne jaune est la moyenne... je pense que cet
2 indicateur de stabilité serait de voir quel est
3 l'écart-type... le ratio entre l'écart-type et la
4 moyenne. Alors pour cette série-là, tous les trois
5 ensemble, l'écart type est quinze pour cent (15 %)
6 de la moyenne qui est relativement, je dirais que
7 c'est relativement stable.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Pouvez-vous parler un petit peu plus fort s'il vous
10 plaît?

11 R. Oui, excusez-moi. Oui. Merci. Alors, maintenant si
12 on tourne à la deuxième grande catégorie, les
13 investissements générant des revenus additionnels.
14 Alors, il y a deux sous-catégories, le bleu qui est
15 l'intégration de production et interconnexions et
16 le deux qui est la croissance de la charge locale.
17 Commençons avec la charge locale, encore une fois
18 c'est relativement stable. Il y a un creux en deux
19 mille dix-huit (2018) et une hausse correspondante
20 en deux mille dix-neuf (2019) et vingt (2020), mais
21 pris ensemble c'est très stable. Par contre,
22 l'intégration production et interconnexions est
23 très variable. Et, assez remarquable est le bleu,
24 négatif de un milliard de dollars (1 G\$) qui est la
25 contribution de HQP pour le projet d'intégration La

1 Romaine, je pense que ça va être un cas particulier
2 à étudier à la Phase 3, effectivement, dépendant
3 quel régime est retenu. Mais je retiens qu'il y a
4 des grandes fluctuations qui sont quand même
5 prévisibles assez longtemps en avance, parce que ce
6 sont des projets majeurs de plusieurs années. Il
7 faut aussi tenir compte qu'il y a un facteur de
8 glissement et Hydro précise dans le document que
9 ces prévisions dans les premières années sont très
10 rigoureuses, mais avec le temps ça devient plus
11 estimation. Mais étant donné qu'une MRI, on parle
12 d'un trois ans finalement après le coût de service,
13 je pense qu'on peut présumer que les estimations
14 sont assez solides sur trois ans.

15 Bon, finalement, et cette planche-là n'est
16 pas dans la version qui est sur le STE, il sera là
17 cet après-midi, ça c'est le total de toutes les
18 catégories en excluant l'intégration, la production
19 et les interconnexions. Et on constate ici aussi
20 que, et aussi j'ai exclu pour deux mille dix-sept
21 (2017) les trois cents millions (300 M) de respect
22 des exigences que je présume sera une facture Z.
23 Alors, ça laisse effectivement un profil, une
24 trajectoire très stable avec même une légère
25 croissance qui semble ressembler un petit peu à un

1 profil I - X. Et pour être précis, l'écart-type
2 n'est que douze pour cent (12 %) de la moyenne.
3 Alors, il y a vraiment une stabilité assez
4 importante dans tous ces investissements sauf ceux
5 de l'intégration production et interconnexions.

6 Et, alors, qui nous mène à la question que
7 maître Duquette a posé à l'audience, est-ce qu'il y
8 a quelque chose à faire avec ça? Bon. La solution
9 Concentric est simplement d'exclure tous les coûts
10 en capital de la formule à cause de cette
11 variabilité, la solution de PEG est de les inclure
12 parce qu'il n'y a pas de problème.

13 Si j'ai bien compris la suggestion de
14 maître Duquette était : est-ce qu'il y a moyen
15 d'exclure la partie intégration de la production et
16 les interconnexions ou plus généralement la
17 croissance? Et la réponse des témoins d'Hydro était
18 que ce n'est pas possible à cause du registre des
19 actifs, une fois un projet est mis en service, ce
20 n'est plus un projet mais c'est une collecte
21 d'actifs qui sont chacun dans une partie différente
22 du système comptable, alors ça ne marche pas.

23 Ce qui m'amène à la réflexion qui, je ne
24 pense pas, n'a pas été traitée dans l'audience,
25 mais dans le système actuel, dans le système en

1 fonction des coûts de service, la mise en service
2 est un moment très important, parce que c'est au
3 moment de la mise en service que l'amortissement et
4 le rendement commencent à compter. Mais dans la
5 mesure où tous les coûts en capital sont inclus
6 dans la formule, je ne suis pas sûr que la mise en
7 service est si importante que ça, parce qu'en
8 réalité les revenus découlant de cet actif sont
9 déjà prévus dans la formule. Alors, qu'est-ce que
10 ça implique? Il y a une notion, la très vieille
11 notion de réglementation du « use and useful », tu
12 sais il y a une raison qu'il n'y a pas de
13 remboursement avant que l'actif soit en service. Et
14 l'inclusion dans la formule semble faire
15 disparaître ces distinctions-là.

16 (10 h 29)

17 J'aurais voulu avoir l'avis des experts là-dessus.
18 Je vous laisse comme ça juste comme une question
19 pour réflexion future peut-être. Mais ça implique
20 que, dans la mesure où on l'implique dans la
21 formule, dans le registre des actifs n'est
22 peut-être pas si important que ça. Et il y a
23 peut-être une variante qui peut être développée en
24 Phase 3 où, avec un traitement particulier des
25 coûts de cette catégorie qui permettrait quand même

1 l'inclusion de la vaste majorité des coûts en
2 capital dans la formule.

3 Et une alternative ou peut-être c'est juste
4 une variante de cette même approche. Si dans
5 l'année de base, le Transporteur déposait une
6 planification plus détaillée, plus sérieuse, plus
7 étoffée pour qu'on comprenne vraiment qu'est-ce qui
8 va se passer dans les prochains trois ans au niveau
9 de l'expansion du réseau, ça permettrait dans
10 l'année de base une intégration plus raffinée de
11 ces coûts, si nécessaire. Ça peut être au niveau de
12 la calibration du facteur X. Ça peut être que
13 certains coûts sont traités autrement. Je n'ai pas
14 de solution miracle à vous offrir. Mais je pense
15 qu'en Phase 3, on peut vraiment essayer de trouver
16 une solution qui fonctionnerait de cette approche.

17 Pour changer de sujet, je vais terminer
18 bientôt, mais deux autres sujets que je veux
19 mentionner, la question de l'étude de productivité.
20 Ici, encore une fois, on a deux experts qui ont des
21 points de vue totalement opposés, deux utilités des
22 données qui se trouvent dans la FERC Form 1. Alors,
23 je constate que c'est un contexte très différent de
24 la distribution. Dans la distribution, il y a
25 plusieurs, il y a un grand nombre de distributeurs

1 qui sont gérés selon des régimes de réglementation
2 très différente.

3 Dans le transport aux États-Unis, même peu
4 importe si c'est une compagnie purement de
5 transport ou si c'est une compagnie fonctionnant
6 séparée comme Hydro-Québec, compagnie intégrée
7 fonctionnant séparée comme Hydro-Québec, ou si
8 c'est vraiment une utilité totalement intégrée, ils
9 doivent quand même déposer le Form 1 à la FERC qui,
10 selon monsieur Lowry, selon ma petite expérience,
11 et la grande expérience de lui, contient des
12 informations très précises sur la vaste majorité
13 des coûts d'un réseau de transport.

14 Il a souligné, la seule différence est sur
15 le... est sur ce qu'il appelle les « administrative
16 and general expenses », et que je pense, c'est la
17 même chose que ceux que monsieur Coyne a traité
18 comme le « shared service cost ». Je pense qu'ils
19 font référence à peu près à la même chose.

20 Mais comme a souligné monsieur Lowry, c'est
21 un élément vraiment mineur dans le portrait des
22 coûts. Eux, ils traitent avec une règle de trois
23 pour l'attribuer aux différents services. Mais
24 comme il dit, on pourrait simplement l'ignorer
25 parce que ce n'est pas un montant très important.

1 Alors, il a aussi souligné l'importance de
2 connaître les trajectoires internes de la
3 productivité chez HQT. Donc, ce sont deux éléments
4 que... Et je me rallie à son point de vue là-
5 dessus, que ce sont des éléments importants et des
6 éléments qui peuvent être faits en préparation à la
7 Phase 3 pour qu'en Phase 3, on arrive avec une
8 connaissance beaucoup plus élaborée, plus fine de
9 ce qui se passe ici et ce qui se passe ailleurs
10 afin d'essayer de trouver la bonne solution en
11 Phase 3.

12 (10 h 34)

13 Et finalement sur la question du modèle de gestion
14 des actifs. Si je comprends bien, c'est un système
15 pour s'assurer qu'on fait suffisamment de
16 maintenance pour reporter les investissements en
17 capital de façon à optimiser le coût total du
18 maintien des actifs. Ce qui est une chose
19 extrêmement souhaitable. C'est comme l'efficacité
20 énergétique, la dernière place où on veut couper,
21 c'est dans la maintenance, qui va faire augmenter
22 les coûts en capital plus tard. Donc, c'est très...
23 c'est très important qu'il soit protégé.

24 Étant donné les réserves dans la dernière
25 décision de la Régie, qui a été citée en audience,

1 il semble qu'il y a lieu de continuer à
2 perfectionner l'outil et d'avoir la surveillance
3 réglementaire dans le perfectionnement de l'outil.
4 Donc, je pense que c'est important qu'il garde sa
5 place dans le régime. Mais étant donné qu'on parle
6 des dépenses en maintenance, c'est évident qu'il
7 serait inclus je pense même dans les deux... dans
8 les deux visions dans la formule.

9 Alors, ça complète mes observations. Alors,
10 juste pour conclure, l'article 48.1 nous mène vers
11 une adoption très rapide des MRI pour le
12 Distributeur et le Transporteur, comparer à ce qui
13 se passe dans d'autres juridictions. C'est
14 essentiel d'avoir le temps et les ressources
15 nécessaires pour aller vraiment au fond des choses
16 en phase 3. Et aussi d'avoir une clause de sortie,
17 si jamais ça ne marche pas. Que la variabilité des
18 coûts en capital peut être gérée à l'intérieur
19 d'une approche I-X avec un traitement particulier
20 pour la partie intégration de la production et
21 interconnexions. Je viens de le dire, je n'ai pas
22 besoin de me répéter. Et, finalement, c'est
23 important d'éviter de créer des désincitatifs à la
24 maintenance requise selon les MGA tout en
25 continuant à le perfectionner.

1 Alors, ça complète mes commentaires. Merci.

2 Q. [6] Merci.

3 Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :

4 Alors, les témoins vont être prêts à être contre-
5 interrogés. Simplement pour préciser que si
6 certaines questions s'adressent au RN, c'est
7 monsieur Bourke qui va répondre en vertu du mandat
8 qui lui a été confié.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. Maître Dubé, pas de questions. Maître
11 Fréchette?

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Oui. Je ne vais peut-être pas vous demander de
14 quitter; me donnez-vous deux secondes, je veux
15 juste voir. Je vous reviens. Pour voir si j'ai
16 besoin d'une pause ou pas, là, pour m'arrimer avec
17 monsieur Verret. Donnez-moi, une seconde.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 D'accord.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Alors, la pause ne sera pas requise.

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

23 Q. [7] Bonjour, Monsieur Raphals, Monsieur Bourke.

24 Monsieur... Bourke-Moreau, pardonnez-moi. Bien, il
25 est nouveau, alors j'ai l'excuse de la nouveauté,

1 si vous me permettez. Mais mes questions seront
2 adressées à monsieur Raphals. Je veux revenir à vos
3 démonstrations qui apparaissent aux plages... dans
4 votre section « Sources de variabilité ». Je pense
5 que vous l'avez mentionné mais je veux juste être
6 sûr d'avoir bien compris, là.

7 Vous avez procédé à vos analyses, à vos
8 démonstrations, sur la base des investissements
9 seulement, vous n'avez pas pris en considération
10 les mises en service puis la variabilité qui a été
11 démontrée au fil des années, là...

12 M. PHILIP RAPHALS :

13 R. Effectivement, c'est basé sur vos données, qui sont
14 des données sur de l'investissement et pas de mises
15 en service.

16 Q. [8] Et êtes-vous d'accord avec moi que, sur les
17 données d'investissement, quand on les examine, là,
18 sans ou... si on ne prend pas en considération les
19 mises en service, par exemple, dans le total de
20 l'équation, il est difficile d'en tirer une
21 conclusion à l'égard de l'évolution du revenu
22 requis du Transporteur?

23 R. Mais dans la mesure où les coûts en capital font
24 partie de la formule, effectivement, comme j'ai
25 dit, ce n'est pas évident en quoi la mise en

1 service affecte le revenu. C'est sûr que lorsqu'il
2 vient de « rebasing », le prochain « rebasing », là
3 on est en coûts de service, on est en base
4 tarification. Mais pendant les années 2, 3, 4... à
5 moins que vous pouviez m'expliquer en quoi si le
6 coût en capital est inclus dans la formule, qu'est-
7 ce qui change si un projet est mis en service à
8 l'année 2 ou à année 3?

9 Q. [9] Non, ce n'est pas moi qui vais vous expliquer
10 des choses, Monsieur Raphals, malheureusement,
11 c'est vous qui êtes ici pour entretenir la Régie.
12 Mais corrigez-moi si j'ai tort, là. On a une
13 prévision sur les coûts en capitaux sur une période
14 X et à l'année... une année survient et puis les
15 mises en service qu'on avait planifiées ne sont pas
16 celles qui sont au rendez-vous. Alors, il y a un
17 écart entre la prévision d'investissements et les
18 mises en service de l'année, qui ont un effet sur
19 le rendement, sur la base de tarification, donc le
20 rendement, et sur l'amortissement qui s'y applique.

21 Alors, il n'est pas exact de dire que quand
22 on fait une démonstration à l'égard des
23 investissements seulement, il nous manque un bout
24 de l'équation à l'égard tarifaire parce qu'on n'est
25 pas capable d'en dégager l'effet sur le revenu

1 requis de l'année, qui va être nécessaire pour la
2 détermination du tarif? Est-ce que je me trompe,
3 Monsieur Raphals?

4 (10 h 40)

5 R. Pour les années 2, 3 et 4 au mécanisme, si les
6 revenus requis sont déterminés en fonction d'une
7 formule I-X et non en fonction d'un amortissement
8 et un rendement calculé sur la base de
9 tarification. Je ne vois pas le... comment ça va
10 changer les revenus d'avoir une mise en service en
11 année 2 ou en année 3.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Q. [10] Je vous remercie, Monsieur Raphals, ça va être
14 tout. Je vous remercie.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci, Maître Fréchette. Compte tenu de
17 l'assistance et de ce qu'on avait déjà annoncé on
18 va passer aux questions de maître Fréchette...
19 euh... maître Duquette avant de poursuivre. Merci.

20 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

21 Me LISE DUQUETTE :

22 Q. [11] Merci, évidemment. Et sur ce dernier point-là
23 ce que je comprends de votre propos c'est qu'il y a
24 des rendements qui vont arriver, peu importe quand
25 la mise en service va rentrer dans les années 2, 3,

1 4, donc ils ne seront peut-être pas égaux
2 exactement aux investissements qui vont avoir été
3 faits ou aux mises en service qui ont été faites.
4 Mais il y a quand même des investissements...
5 excusez-moi, je reprends. Il y a quand même des
6 amortissements qui vont être inclus dans le revenu
7 requis et des... du rendement, malgré que la mise
8 en service arrive plus tôt ou plus tard que ce qui
9 avait été prévu. Je comprends bien votre point,
10 pour les années 2, 3, 4, là.

11 M. PHILIP RAPHALS :

12 R. Mais avec la formule, les revenus requis sont
13 déterminés par la formule et non par le calcul des
14 amortissements.

15 Q. [12] C'est ça, donc il va y avoir un rendement...

16 R. Donc le revenu était défini.

17 Q. [13] ... un rendement va être prévu, peu importe la
18 date de mise en service.

19 R. Oui.

20 Q. [14] Je voulais juste bien comprendre,
21 effectivement. Mais il pourrait y avoir un
22 rendement différent de la réalité, si la mise en
23 service devait différer, mais il y aurait, excusez
24 l'anglicisme, un « threw up » à la fin du
25 mécanisme. J'ai juste à part ça des petites

1 questions, c'est plus des questions de précision. À
2 la page 11. Évidemment sur la variante, là, le Y
3 sur les... bien de l'ancienne, là. C'est la page
4 « Moyens pour réduire la variabilité ». Voilà. 12
5 maintenant.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Votre micro est fermé, Monsieur Raphals.

8 R. Effectivement, j'aurais dû mentionner que cette
9 page est différente de ce qui a été déposé ce
10 matin.

11 Me LISE DUQUETTE :

12 Q. [15] Oui. Alors vous marquez « traitement facteur Y
13 des projets en intégration de la production et des
14 interconnexions ». Je voulais juste savoir ce que
15 vous proposez... vous proposez qu'en facteur Y,
16 soit l'ensemble des coûts liés à des projets en
17 intégration et interconnexion, donc l'ensemble du
18 rendement et de l'amortissement et des taxes ou la
19 variation entre ce qui serait dans le I-X et les
20 coûts liés entre la production et l'interconnexion?
21 Alors c'est juste la variante qui serait dans le Y
22 ou c'est les coûts complets liés à ces projets-là?

23 R. Je n'ai pas vraiment une proposition. J'imagine que
24 les deux possibilités sont à considérer. Oui, je
25 dirais que c'est une question complexe à reporter à

1 la Phase 3. Ce que je pense qu'il est important de
2 dire ici c'est que...

3 Q. [16] C'est possible.

4 R. ... que c'est possible de trouver une solution pour
5 cette sous-catégorie-là des investissements.

6 Q. [17] D'accord, je vous remercie. Je vous amène à
7 votre page 16, qui est ma page 15 et qui est le
8 modèle de gestion des actifs. On parle du MGA et
9 des indicateurs de performance. Dans le dernier
10 dossier tarifaire du Transporteur, le Transporteur
11 proposait et la Régie a accepté un indicateur IF
12 qu'on ne connaît pas encore et qui... en fait pour
13 l'instant c'est le nombre d'IF, mais dans la
14 décision c'était requis de perfectionner quelque
15 peu cet indicateur-là. Il sera déposé dans la
16 prochaine tarifaire. Est-ce que ce serait votre
17 proposition, je veux juste bien comprendre, que ce
18 soit un indicateur de performance? Que l'indicateur
19 IF serait peut-être un indicateur à suivre en Phase
20 3?

21 R. C'est une bonne idée, mais ce n'était pas ma
22 suggestion.

23 Q. [18] O.K.

24 R. Je n'ai pas participé aux dernières audiences
25 tarifaires et...

- 1 Q. [19] C'est juste que quand vous dites avec
2 « surveillance de la Régie », là, je me demandais
3 ce que vous vouliez dire par « surveillance de la
4 Régie ».
- 5 R. Bien je faisais référence au commentaire de la
6 Régie sur le MGA, sur l'outil MGA.
- 7 Q. [20] Ça fait que ça pourrait être juste en
8 « monitoring », là, ce ne serait pas nécessairement
9 lié au MTÉR, cet indicateur-là IF.
- 10 R. Pas nécessairement.
- 11 (10 H 45)
- 12 Q. [21] O.K. Et juste votre page 17, dernière ligne :
13 « Gérer avec paramètre de calibration facteurs Y, Z
14 ou autres outils ». Vous ne vous êtes pas prononcé
15 sur les A, P et ESP de la formule du Transporteur.
16 Avez-vous des commentaires?
- 17 R. Pas précisément parce que, ça, c'est dans un monde
18 où la formule inclut uniquement... exclut les coûts
19 en capital et... Non, je n'ai pas de commentaire.
- 20 Q. [22] Alors, juste que je prenne votre propos. C'est
21 que si inclut les capitaux dans la formule, le A, P
22 et ESP ne sont peut-être pas nécessaires?
- 23 R. Ils ne sont peut-être pas nécessaires, mais je n'ai
24 pas vraiment regardé suffisamment de détails pour
25 vous dire, exprimer une opinion. Désolé.

1 Q. [23] Excellent. Je vous remercie beaucoup, Monsieur
2 Raphals. Ce sera l'ensemble de mes questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Thibault-Bédard.

5 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

6 Donc, je n'ai pas de réinterrogatoire. Alors, les
7 témoins peuvent être libérés.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors, les témoins sont libérés. À moins
10 d'observations particulières compte tenu des
11 présences, nous allons suspendre jusqu'à treize
12 heures (13 h 00) comme annoncé pour le début des
13 argumentations. Merci.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 (13 h 02)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bonjour, Maître Fréchette.

19 PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

20 Alors, voilà! Alors, on reprend, on redémarre.

21 Alors, tout d'abord, aujourd'hui j'aurai le plaisir
22 de vous... je vous ai offert une plaidoirie écrite,
23 c'est toujours la même chose. J'y vais rapidement.

24 Je vais vous faire un petit discours d'ouverture,
25 si vous me permettez. J'aime toujours ça placer les

1 choses et vous dire comment je vois... on voit les
2 choses collectivement comme Transporteur.

3 Le document est scindé en quelques
4 sections, évidemment une section d'introduction.
5 Par la suite, je vais aborder quelques aspects de
6 la récente décision, ensuite de ça les constats qui
7 sont tirés des témoignages ainsi que de la preuve
8 de Concentric qui est un peu en écho à ce que
9 monsieur Lowry a soumis pour Pacific Energy Group.

10 Et par la suite, je vais arriver
11 directement dans la section 3 qui est celle des
12 caractéristiques du MRI du Transporteur, avec les
13 fondements de la proposition dans la première
14 section et, dans la seconde, vraiment les
15 caractéristiques.

16 Écoutez, je pense qu'on a tous un niveau de
17 connaissance très très grand. Il y a des aspects
18 que j'irai... vous me permettrez d'aller moins en
19 profondeur. Ce qui est différent un petit peu de ce
20 que vous... puis c'est le bénéfice d'avoir eu la
21 chance d'avoir la décision avant d'être présent. Je
22 vais conclure par la suite.

23 Vous avez des conclusions qui sont de la
24 nature d'une demande. Alors, vous avez une série de
25 conclusions qui reproduisent ni plus ni moins un

1 peu notre... pas « un peu » qui reproduisent
2 l'esprit de notre lettre du dix-neuf (19) avril
3 dernier et qui l'incarne par rapport à la preuve
4 qu'on vous fait par rapport aux propositions qu'on
5 vous fait. Alors, vous avez donc des conclusions
6 précises à la toute fin de l'argumentaire.

7 En annexe, je me suis permis de mettre un
8 extrait de la dernière décision tarifaire parce
9 qu'on a beaucoup parlé de l'effet du modèle de
10 gestion des actifs sur l'efficience. Alors, c'est
11 une décision, elle est toujours toute chaude, là,
12 hein! C'est comme elle est toute récente.

13 Je ne me souviens pas, Monsieur Houle, si
14 déjà on parlait du modèle de gestion des actifs
15 quand vous avez fait le dossier transport, mais je
16 crois que oui, on était dans les premiers
17 balbutiements à l'époque, alors... et ça s'est
18 conclu, alors madame Jean, des deux côtés, là, vous
19 êtes bien entourée par deux régisseurs qui
20 connaissent le tabac. Mais surtout, la dernière...

21 Comme le modèle de gestion des actifs est
22 vraiment essentiel, je ne le reprendrai pas, je
23 vais y faire des références au fur et à mesure.
24 Mais, il reste quand même que lorsqu'on a des
25 déterminations de la Régie très récentes sur un

1 élément d'importance qui s'incarne dans le cadre de
2 la proposition d'une formule hybride, I-X, là,
3 telle que le Transporteur le propose. Même si on
4 est en plafonnement de revenu, il reste quand même
5 que, ce qu'on vous propose, c'est un hybride, un
6 hybride à l'intérieur du modèle de, si je peux
7 m'exprimer.

8 Alors, c'est pour ça que je me suis permis
9 de mettre ça, cette annexe-là, qui pourra vous
10 permettre d'y référer facilement si vous souhaitez
11 le faire puis au fur et à mesure que j'avancerai,
12 je vous donnerai les... les endroits à examiner.

13 Évidemment, je vais conclure aussi par une
14 présentation seulement orale par exemple de nos
15 réponses à certains éléments des mémoires des
16 intervenants afin que ceux-ci soient en mesure de
17 connaître nos positions précises à l'égard de leur
18 recommandation.

19 Alors, à moins que vous ayez... Ah! Avant
20 de débiter, je veux vous... j'ai des erratums.
21 Alors, c'est ça le... Comme je disais, c'est
22 toujours... je vous le mentionnais hier, là, c'est
23 toujours... quand on travaille toujours dans la
24 rapidité, hein, alors plus les audiences sont
25 courtes, plus c'est un challenge, je tiens à vous

1 le dire, de vous présenter des documents extensifs
2 comme on le fait.

3 Je vous amènerais à la page 9, au point
4 III, deuxième boulet. Alors, le deuxième boulet de
5 la page 9 dans la section III, il y a un petit 1 et
6 un petit 2, la phrase qui est après le petit 2,
7 alors « les » qui commence par « les » et qui
8 termine par « prises », cette phrase-là est rayée
9 et remplacée par la suivante... Toute la phrase, on
10 part de « les » et se termine à « prises » elle est
11 remplacée par la suivante :

12 [...] l'efficience réalisée lors du
13 déploiement des projets « efficience
14 aux projets ».

15 Ça va? Voulez-vous que je reprenne?

16 [...] l'efficience réalisée lors du
17 déploiement des projets « efficience
18 aux projets ».

19 Ça va? Maintenant, je vous amènerais à la page 10,
20 si vous me permettez, au deuxième boulet à partir
21 du haut, la phrase qui commence par « le facteur de
22 glissement », le facteur de glissement doit être
23 rayé, ces termes-là doivent être rayés. Le deuxième
24 boulet va donc débiter par « les dépôts de
25 demandes ». Ça va.

1 (13 h 07)

2 Et au dernier boulet de cette page-là,
3 alors ça débute comme suit :

4 La formule I-X appliquée au capital a
5 nécessité d'application [...]
6 c'est pas « d'application » mais l'application, L
7 apostrophe. Alors, c'est tout. Je vais remettre
8 l'original. Voilà! On y va. On débute. Je ne
9 rentrerai pas tout de suite dans le texte, je vais
10 me permettre quelques petits commentaires
11 introductifs. Tout d'abord, je me permettrai...
12 Évidemment, vous entendez, vous avez toujours le
13 plaisir de la diversité des opinions qui provient
14 de tous et c'est tout à fait louable et correct
15 d'avoir la diversité des opinions pour rendre des
16 décisions qui sont les plus éclairées possible.
17 Mais il reste quand même que... Je ne fais pas
18 souvent, mais cette année je tiens encore à le
19 dire, à quel point je considère et nous considérons
20 que le Transporteur vous a offert une preuve de
21 qualité.

22 Vous avez eu sur chacun des sujets, qu'ils
23 soient présentés... Madame Roquet sur le modèle de
24 gestion des actifs, c'est une experte en
25 planification, une femme expérimentée, une

1 référence dans son domaine. Quand on parle à
2 monsieur Coyne, on parle de monsieur Coyne, de
3 monsieur Yardley, des gens qui ont participé au
4 dernier taux de rendement, qui ont participé aux
5 audiences du mécanisme de traitement des écarts de
6 rendement, qui ont participé à cette audience-ci, à
7 tout son déploiement. Je pourrais vous nommer
8 monsieur Verret aussi qui est en réglementation
9 depuis toujours; madame Boucher, monsieur Dubé qui
10 sont des comptables experts dans leur domaine, qui
11 exercent leur science comptable à Hydro-Québec
12 depuis de nombreuses années et qui participent aux
13 audiences de la Régie.

14 Mais il reste quand même que lorsqu'on
15 parle d'experts, d'expertise, de caractère probant
16 de la preuve, je vous sou mets avec égard que les
17 témoignages, la preuve documentaire à l'appui vous
18 amènent, je crois, un point de vue tout à fait
19 pertinent, complet à l'égard de l'environnement
20 d'affaires du Transporteur. Et j'espère que ça
21 saura vous accompagner tout au long de ce dossier-
22 là. Et j'espère que je serai à la hauteur en vous
23 offrant les quelques éléments de plaidoirie pour
24 conclure la chose.

25 Également, à chaque fois je vous fais cette

1 remarque-là, je n'irai pas directement dans le
2 cadre du texte, mais je compte sur vous que vous...
3 sinon je vous ferai une lecture au mot à mot, comme
4 on a déjà vu ici. Vous me permettrez de « surfer »
5 sur chacune des rubriques puis, par la suite, en me
6 fiant sur vous que vous allez prendre le temps de
7 le lire attentivement. Sinon il faudrait que je
8 vous donne chacune des références ou vous relire à
9 nouveau ce que j'ai récupéré des notes
10 sténographiques qui, je crois, alourdirait beaucoup
11 le propos puis ne servirait pas à personne.

12 Sur ce. Le premier point de départ avant
13 d'entrer dans le texte, et ça c'est un constat qui
14 doit, je crois, vous guider, ce que vous avez
15 devant vous, c'est un Transporteur qui est, malgré
16 tout ce qu'on peut en dire, malgré qu'on s'en va
17 vers une nouvelle réglementation, et caetera, mais
18 qui est performant. Qu'on prenne le diagramme qui
19 était présenté par madame Roquet au tout départ.
20 Quand on regarde l'évolution du tarif sur la
21 période, où on voit qu'en dollar constant il y a un
22 écart très grand, donc qu'on a battu, entre
23 guillemets, l'inflation sur toute la période
24 correspondante. Quand on regarde les gains qui ont
25 été réalisés sur la période. J'ai cent soixante

1 millions (160 M\$) en tête. Mais vous les
2 connaissez.

3 Alors, il reste quand même qu'on... Est-ce
4 qu'on s'en va vers un mécanisme de réglementation
5 incitative? Il n'y a pas de doute. Mais il reste
6 quand même qu'on part sur des bases saines. Vous
7 avez devant vous une utilité publique qui est bien
8 gérée, qui a réalisé des gains d'efficience. Donc,
9 l'objectif, ce n'est pas de... on n'arrive pas
10 comme dans d'autres juridictions à d'autres
11 endroits où on a une utilité qui a des difficultés
12 au niveau des indices de continuité, qui a des
13 difficultés dans la gestion de son capital, qui a
14 des difficultés à l'égard de son service à la
15 clientèle ou de la fiabilité. Au contraire, vous
16 avez dans ce dossier-ci et dans l'environnement
17 réglementaire qui découle des activités d'Hydro-
18 Québec un Transporteur qui est tout à fait -au
19 début, un diesel, ça me prend toujours un petit peu
20 de temps, mais je vais me replacer- qui est tout à
21 fait performant.

22 Et, ça, c'est important à retenir. Parce
23 que ce qu'on veut en allant vers une formule ou une
24 nouvelle façon de déterminer les revenus requis, on
25 ne veut pas introduire des biais ou des

1 désincitatifs à cette excellente performance-là que
2 vous avez été en mesure de constater et que vous
3 avez réglémenté pour toute cette période-là en
4 déterminant des tarifs, bien sûr, justes et
5 raisonnables.

6 Et puis évidemment le régime, même si on va
7 vers un MRI, il reste quand même que l'émergence au
8 fur et à mesure de la réglementation du
9 Transporteur, de la formule paramétrique, du suivi
10 d'indicateurs, l'indicateur composite, les
11 indicateurs de continuité, jusqu'à l'IF que votre
12 collègue a soulevé ce matin, les indisponibilités
13 forcées qu'on a mentionnées ce matin. Or, c'est
14 tous des éléments qui contribuent encore une fois à
15 suivre la performance du Transporteur.

16 Alors, on ne part pas d'un environnement du
17 néant. Au contraire. Et c'est là où ça amène le
18 deuxième élément que je souhaite... Puis c'est un
19 peu la trame que vous voyez dans toute notre
20 proposition. Il reste quand même que ça exige, et
21 nous vous le soumettons, une transition prudente
22 d'un MRI. Dans le sens que c'est une première en
23 Amérique du nord.

24 (13 h 12)

25 Alors on sera tous, ici, collectivement des

1 précurseurs. On sera tous examinés, on sera tous
2 scrutés parce que nos résultats, les résultats
3 qu'on aura vont certainement être discutés ailleurs
4 et vont avoir un effet directement sur les
5 activités du Transporteur. Alors c'est une première
6 et dans ces circonstances-là il faut quand même y
7 aller, si vous me permettez l'expression, avec
8 prudence et avec attention.

9 Également il ne faut pas oublier le constat
10 de base que Elenchus nous... nous mettait dès le
11 départ lorsque vous lui avez donné le mandat. Et un
12 des constats c'est d'avoir un mécanisme qui soit
13 sain, d'y aller vers une transition vers un
14 mécanisme qui soit sain. Pas simpliste, simple.
15 Simple pourquoi? Toujours dans l'objectif de
16 conserver les éléments qui sont fondateurs du
17 Transporteur que l'on a aujourd'hui pour amener...
18 pour repousser, pour pousser encore plus loin cette
19 culture d'efficience-là qui est tout à fait
20 présente ici. Quand des gens comme madame Roquet,
21 qui devient une référence au sein de notre
22 entreprise, qui développe un modèle de gestion des
23 actifs qui est unique, qui n'est pas reproduit
24 ailleurs, c'est qu'il y a un fort engagement de
25 l'entreprise vers des actes d'efficience, et ce,

1 toujours au bénéfice de la clientèle. Alors dans
2 ces circonstances-là, une approche simple bien sûr,
3 mais qui permet toujours l'efficience puis la
4 culture d'efficience d'aller plus loin, mais ne pas
5 non plus lui couper les ailes avec un processus qui
6 soit simpliste puis qui englobe et qui place des
7 freins à cet... à cet élan-là.

8 Également ce qu'il ne faut pas oublier, on
9 cherche toujours et puis ça c'est dans... on
10 cherche toujours à tout régler tout de suite. Il ne
11 faut pas oublier que quatre ans c'est vite passé,
12 qu'un premier... un MRI de première génération peut
13 évoluer par la suite et c'est ce qu'on a vu dans
14 d'autres juridictions où ils sont à deux, trois,
15 ils sont au-delà de dix (10) ans avec des
16 difficultés, avec toutes sortes de... toutes sortes
17 de mécanismes qu'ils ont mis en place dès le
18 départ. Je pense qu'on apprendre de ces erreurs-là,
19 si vous me permettez, on doit vraiment y aller vers
20 une démarche qui soit simple et non simpliste, mais
21 aussi qui permet de gagner, d'être tous des
22 gagnants par rapport aux... puis de prendre la
23 mesure des expériences négatives qui ont été vécues
24 dans d'autres juridictions. Parce qu'on ne
25 souhaiterait pas une dégradation des activités, on

1 ne souhaiterait pas... je suis convaincu que les
2 rendements ne puissent pas être rencontrés par
3 l'utilité qui rend des services, etc., etc. Alors
4 tous ces éléments-là militent pour la prudence
5 encore une fois. Et cette transition prudente-là
6 vers le futur MRI doit aussi nous guider à éviter
7 toute forme de complexité. Toutefois, sans tomber
8 dans le simplisme. Ça, c'est important, si vous me
9 permettez.

10 Maintenant le troisième élément que je
11 souhaitais vous mentionner c'est que le MRI que
12 vous allez mettre en place, nous vous le
13 soumettons, bien c'est celui qu'on vous propose.
14 Avec... je vous dis ça en toute humilité bien sûr,
15 là, la preuve qu'on vous a offert va dans ce sens-
16 là, mais... Le MRI qu'on... qui doit être mis en
17 place doit être celui qui fournit les bons
18 incitatifs aux bons endroits. Vous le savez, là, il
19 y a deux grandes... il y a deux grandes thèses, là,
20 qui s'affrontent ici. Et la nôtre est la suivante :
21 c'est que l'efficience c'est aux charges nettes
22 d'exploitation qu'elle va être le mieux à même de
23 s'incarner. C'est le périmètre du I-X où des
24 éléments d'efficience peuvent agir sur les charges
25 nettes d'exploitation. C'est là où il peut y avoir

1 un impact. Tout ce qui concerne... et puis... et
2 puis cet aspect-là il est aussi conditionné par
3 notre modèle de gestion des actifs, le facteur P
4 dans notre... dans notre équation, qui lui-même met
5 de l'avant une démarche d'efficience. Et puis bien
6 sûr qu'il nous reste des démonstrations de
7 rentabilité à faire. On en a déjà fait plusieurs,
8 on a plusieurs pas qui ont été franchis, la Régie
9 nous a... nous a... je vous dirais adoubé, c'est
10 peut-être un peu fort, mais certainement a prouvé
11 la démarche et ce qu'il nous reste à faire c'est
12 encore d'aller plus loin, de faire des
13 démonstrations encore plus approfondies, mais il
14 reste quand même quand on fait des analyses
15 coûts/bénéfices, on fait des analyses « value of
16 less load », etc, etc., etc., il reste quand même
17 que notre modèle qui est à l'intérieur des charges
18 nettes d'exploitation, qui s'incarne dans cet
19 appariement entre la... madame Roquet qui dit
20 toujours « la meilleure décision au meilleur
21 moment » pour poser le bon geste. Alors ça, c'est
22 des éléments, c'est le périmètre à l'intérieur
23 duquel...

24 Évidemment, vous m'avez entendu poser des
25 questions hier en cours d'audience, là, aux

1 différents experts. Évidemment, tout ce qui est mise
2 en service, amortissement, rendement, etc., sont
3 des éléments sur lesquels le Transporteur n'a pas
4 de... n'a pas de prise. Quand un actif est entré
5 dans la base de tarification, qu'il fait partie du
6 registre des actifs, bien il va être amorti
7 linéairement sur la période, puis il va générer un
8 rendement, comme la Régie l'a fixé, selon ce qui
9 est permis. Est-ce que... vous... est-ce que
10 l'efficience est aussi possible aux
11 investissements? C'est sûr que l'efficience... on
12 peut toujours s'améliorer. L'année dernière on vous
13 a présenté dans le cadre d'un dossier
14 d'investissement des demandes particulières pour ni
15 plus ni moins rendre moins visibles certaines
16 rubriques de coûts. Pourquoi? Pour améliorer notre
17 - ce qu'on pense, ce qu'on souhaite - c'est
18 améliorer notre répondant dans le marché lorsqu'on
19 fait des appels d'offres pour aller se procurer des
20 biens et services dans le cadre du déploiement des
21 projets. Alors, penser qu'il n'y a pas d'efficience
22 qui se fait à l'extérieur des charges nettes
23 d'exploitation, il s'en fait, les bonnes pratiques
24 sont mises en place. Mais ici dans notre périmètre
25 du I - X, on vous soumet que le périmètre où

1 l'efficience peut s'incarner c'est vraiment à
2 l'égard des charges nettes d'exploitation.
3 (13 h 18)

4 Là je vais arriver dans le texte, c'est
5 bien. Je vais prendre une petite gorgée si vous me
6 le permettez, là, le Diesel vient de partir.
7 Excusez-moi pour cette pause.

8 Alors le document, on y entre. Vous avez la
9 première section, là, qui est ni plus ni moins
10 l'introduction où on mentionne que notre
11 proposition de mécanisme, évidemment, est alignée
12 sur les grands constats d'Elenchus, évidemment sur
13 les recommandations de nos experts, vous avez ça
14 dans les deux premiers paragraphes, que cette
15 proposition-là est adaptée à nos particularités et
16 à notre contexte et qu'il s'agit d'une première,
17 là, et donc que la prudence, la simplicité doivent
18 nous guider.

19 Je vous présente ensuite les nomenclatures
20 des décisions, mais je vais vous dire l'argument
21 que j'en tire. Il est certain que la réglementation
22 ici, je me rappelle il y a quelques années il y
23 avait un rapport annuel de la Régie, c'était dix
24 (10) ans dans l'intérêt public, c'était monsieur
25 Théorêt à l'époque, et maintenant on y est à vingt

1 (20). Alors vingt (20) ans dans l'intérêt public,
2 ce que c'est, c'est vingt (20) ans de traitement
3 différencié d'HQD et d'HQT. C'est vingt (20) ans
4 de, sauf pour la période où il y a eu un gel
5 tarifaire, là, pour HQD, bien sûr, là, mais pour
6 HQT ça a été le premier ici, pour le premier
7 dossier tarifaire. Alors c'est vingt (20) ans de
8 différenciation dans le traitement. Et ça, il y a
9 une raison à ça. C'est que leurs réalités sont
10 différentes, leurs structures de coûts sont
11 différentes, leur répondant par rapport à la
12 clientèle est différent. C'est sûr que le
13 Transporteur, sa clientèle c'est le Québec en
14 entier, c'est sûr que c'est la charge locale, il
15 n'y a pas de doute là-dessus, là. La facture de la
16 charge locale qui est assez substantielle, là, qui
17 est presque quoi, quatre-vingt-dix pour cent (90 %)
18 de notre revenu requis, là? Alors, il n'y a pas de
19 doute, nos clients sont aussi ceux du Québec.

20 Mais il reste quand même que pour les fins
21 de la réglementation, ces deux entreprises-là ont
22 un régime réglementaire distinct, différent à
23 partir des mêmes règles, bien sûr. Ce qui milite,
24 bien sûr, pour, encore une fois, et je vous ramène
25 aussi... Ça me ramène à la section, c'est que dès

1 le départ, vous-même dans le cadre de ce dossier-
2 ci, puis je vous dis ça... Je prends une petite
3 pause.

4 Je ne veux pas vous paraphra... Ce qui est
5 facile pour un procureur, c'est de plaider des
6 décisions de la Cour suprême de mil neuf cent
7 quarante-cinq (1945), d'offrir ça à un juge qui est
8 en deux mille dix-sept (2017), puis ça c'est très
9 facile. Mais moi je dois parfois vous interpréter
10 ou penser que j'ai dit des bonnes choses sur une
11 décision qui est toute récente, que vous venez de
12 rendre. Alors, ayez de l'indulgence, je vais
13 essayer de ne pas vous froisser ou de ne pas
14 méconnaître, là, et je vais vous présenter ça à ma
15 façon, bien sûr.

16 Tout ça pour vous dire, puis je vous dis ça
17 avec égard, gentillesse, mais c'est que dès le
18 départ, par le mandat que vous avez donné à
19 Elenchus, dès le départ, cette réalité-là de
20 distinction entre HQD puis HQT vous l'avez initiée.
21 Vous l'avez initiée aussi tout au long du
22 processus, en ayant l'ouverture de pouvoir
23 administrer deux processus séparés, on connaît
24 toutes les péripéties, là, mais il reste quand même
25 que dès le départ, la présence de deux MRI

1 distincts était déjà anticipée, qui était dans la
2 foulée d'avoir deux utilités qui sont différentes,
3 qui répondent de façons différentes aux incitatifs
4 qui peuvent parvenir de la réglementation.

5 Et tout ça, je dis ça avec égard, là, pour
6 toutes les parties prenantes, ne peut pas nous
7 amener à dire que la décision que vous avez rendue
8 tout récemment avec un I - X, avec un certain
9 périmètre, puisque ça habille Jean, bien, ça va
10 aussi habiller Paul. Non. Ce n'est pas le cas.

11 Dès le début de la réglementation, ces deux
12 utilités-là ont été traitées différemment, elles
13 ont des caractéristiques différentes, elles
14 répondent de façon différente à différents
15 incitatifs et ça c'est lié à leur structure de
16 coûts, à leurs activités intrinsèques et ça c'est
17 reconnu par la Régie depuis toujours et c'est
18 reconnu aussi dans ce dossier-ci.

19 Alors, c'est d'autant plus important de
20 prendre la mesure des témoignages que vous avez
21 reçus, des différences intrinsèques qui doivent
22 exister entre les deux modèles. Je vous dis ça en
23 toute gentillesse, vous comprendrez, c'est comme le
24 petit aparté que je vous ai fait tantôt, là, je ne
25 veux pas vous paraphraser au-delà de vous présenter

1 nos arguments. Mais c'est ce que je voulais vous
2 mentionner par rapport aux différentes décisions.

3 Et c'est ce que vous allez retrouver aussi
4 quand même à la rubrique 1, où les grands, je vous
5 amènerais, c'est à la page 5, où la décision toute
6 récente a, le dernier boulet de la page 4, où bien
7 sûr, là, on vous mentionnait qu'on adhèrait, vous
8 avez dans la décision une nomenclature de toutes
9 les actions qui ont été posées depuis le début du
10 dossier, là, évidemment, là, qu'on est tout à fait
11 à l'aise avec son contenu, il n'y avait pas de
12 difficulté là, bien sûr. Malgré que je vous ai fait
13 la petite nomenclature, mais je tenais à vous le
14 dire.

15 (13 h 23)

16 Alors, ce que vous avez... les extraits que
17 je vous ai repris dans la... ce qu'on vous offre
18 dans la décision, à la rubrique 1.1. Alors, c'est
19 un petit peu ce qu'on mentionnait, déjà vous le
20 mentionnez, premier boulet, un MRI de conception
21 simple, qui favorise... deuxième boulet, qui
22 favorise les gains d'efficience et de productivité.
23 Qui doit limiter, troisième boulet, l'impact du
24 régime réglementaire sur le risque réglementaire en
25 assurant une transition harmonieuse. La

1 détermination du facteur croissance doit être
2 déterminée en assurant une certaine harmonisation
3 et simplicité entre la réglementation actuelle et
4 le MRI à venir, et caetera. L'évolution combinée du
5 rendement et des dépenses d'amortissement
6 apparaissant comme étant irrégulières ou « lumpy »,
7 il serait raisonnable de les soustraire... de
8 soustraire ces éléments-là à l'application de la
9 formule d'indexation.

10 Les exclusions et les exogènes, dans notre
11 cas les A, les P, les ESP. Il est nécessaire de
12 traiter certains coûts à l'extérieur de la formule
13 d'indexation car ils ne peuvent participer à
14 l'atteinte de l'objectif d'efficience ni permettre
15 la détermination de tarifs qui soient justes et
16 raisonnables.

17 Ensuite de ça vous avez, bien sûr, le...
18 c'est toutes des choses que vous connaissez, là,
19 vous venez de les émettre puis j'imagine tout le
20 soin que vous avez mis mais il reste quand même,
21 là, que je tenais à vous les... c'est tous des
22 éléments qui militent en faveur de la
23 différenciation que je vous présentais juste avant.

24 Évidemment, dès... dans le paragraphe 351,
25 déjà vous identifiez la variabilité intrinsèque du

1 tarif de transport et donc, le traitement que vous
2 y attachez en distribution.

3 Alors, c'était les éléments, les
4 principaux. Si vous les suivez donc, si on faisait
5 cette lecture-là, je vais vous épargner le reste,
6 là, vous la connaissez probablement mieux que moi,
7 cette décision-là. Mais ces éléments-là sont des
8 éléments qui fondent aussi notre démarche. Il y a
9 un continuum, c'est des éléments qui sont tout à
10 fait aussi pertinents pour les fins de notre... de
11 la décision à rendre que celle que vous avez rendue
12 tout récemment.

13 Dans la rubrique 1.2, qui suit. Bien,
14 évidemment, là, c'est vraiment l'incarnation de la
15 lettre du dix-neuf (19) avril, que vous allez
16 retrouver dans les conclusions qui suivent. Et
17 puis, évidemment, là, on revient sur le thème, vous
18 allez trouver ça au dernier paragraphe et ainsi
19 qu'à celui de la page 7. C'est qu'on milite encore
20 pour qu'il y ait un décalage d'une année entre
21 chacun des MRI. Ce qui, nous croyons, va vraiment
22 participer à l'allégement réglementaire, là, de
23 pouvoir séquencer chacune des deux entités que vous
24 réglementez. Et puis qui va nous permettre donc,
25 d'aller vers l'audience tarifaire deux mille dix-

1 neuf (2019), là, pour la mise en place du MRI pour
2 le Transporteur. Alors, vous avez ces éléments-là,
3 je ne les couvrirai pas plus que ça.

4 J'arriverais donc, si vous me permettez, à
5 moins que vous ayez des questions, à la section
6 3... à la section 2, qui est les faits saillants de
7 recenser, avec chacune des références pour
8 certaines affirmations de Concentric, qui sont
9 parfois en réponse à monsieur Lowry, parfois qui
10 sont des constats en réponse à vos questions, soit
11 directement dans la preuve.

12 Un des premiers constats c'est, évidemment,
13 que le transporteur est une société... une société
14 de transport efficace. Alors, vous avez les
15 références. Il nous fait, bien sûr... il prend
16 l'exemple du ISO-NE où, sur la période, il y a des
17 évolutions - ça c'est dans le premier boulet - qui
18 sont beaucoup plus marquées que celles du
19 Transporteur.

20 Il fait la référence aussi au fait que
21 notre tarif, en dollars constants, a diminué sur la
22 période, vous avez ça au second boulet. Et qu'il
23 met aussi... vous avez, à chaque fois, les
24 références, hein. Le troisième boulet, que
25 Concentric propose un modèle hybride avec des

1 éléments de la décision qui peuvent raisonnablement
2 s'appliquer. Et que le modèle doit être adapté pour
3 tenir compte des différences, et ces différences-là
4 s'incarnent dans le boulet qui suit.

5 Alors, les problématiques d'implantation et
6 de mise en oeuvre qui devraient être considérées,
7 si on envisageait d'appliquer un facteur
8 d'indexation à un sous-ensemble de coûts en
9 capital. Vous avez les références, et caetera.

10 Vous avez, à la rubrique 2, évidemment,
11 tout le témoignage, qui est en deux grands... en
12 trois grands thèmes, mais à l'effet que le
13 programme... c'est parce qu'on parle de « capital
14 investment », alors je l'ai traduit par
15 « capital », je peux vous dire que c'était un
16 exercice de traduction! J'ai tout le respect de
17 deux qui font ça de façon simultanée, ici, à
18 l'arrière, je peux vous dire, je leur lève mon
19 chapeau. Mais vous avez, pour chacune des
20 affirmations, les références.

21 Alors, le programme de capital d'HQT est
22 sensiblement différent de celui d'HQD. L'importante
23 proportion des revenus requis d'HQT est attribuable
24 au capital par rapport à HQD. Alors, vous avez les
25 strates, de soixante-dix-huit pour cent (78 %),

1 celle qu'on connaît, pour les besoins en capital
2 d'HQT par rapport à onze pour cent (11 %) pour HQD.
3 Et vous avez aussi l'affirmation que si le modèle
4 de MRI... au deuxième boulet de la section a. Si le
5 modèle de MRI pour HQT n'est pas bien adapté et que
6 l'approche utilisée pour le traitement du capital
7 ne fait pas vraiment sens compte tenu de ces
8 particularités, les conséquences financières
9 pourraient être relativement importantes.
10 (13 h 28)

11 Et vous avez, aussi, vous avez le dernier
12 boulet où il mentionne qu'un modèle qui pourrait
13 être simpliste qui serait développé sur la base du
14 revenu requis... sur la base seulement de revenu
15 requis historique, une approche I-X génère des
16 oscillations quant au rendement sur la base de
17 tarification de plus ou moins deux pour cent (2 %)
18 que les experts de Concentric qualifient de broad
19 swings, je n'ai pas réussi à le traduire, là, mais
20 bon, je ne voulais pas non plus interpréter leurs
21 propos, c'est ce que vous allez retrouver.

22 Et ça, ça m'amène à la... je vous en fais
23 une... vous savez, il y a une longue note de bas de
24 page qui se retrouve à la page 9 et un simple mot,
25 là, il reste quand même, sur ça que je veux couvrir

1 rapidement avec vous. Il reste quand même ce qu'on
2 a comme preuve ici, c'est qu'il y a des
3 oscillations qui sont importantes. Quand on parle
4 de facteurs d'autour de deux pour cent (2 %), c'est
5 quand même un élément d'importance. Si... quand on
6 se place dans une situation où nos démonstrations
7 sont claires, là, qu'on a une grande variabilité
8 liée au coût du capital, ça doit influencer le
9 design du MRI de façon importante. Parce que si le
10 design ne... puis je vous soumetts ça avec égards,
11 là, si le design du MRI ne permet pas à HQT, à
12 chaque année, de gagner son rendement, il s'agirait
13 d'une situation de non-respect des principes de
14 base énoncés par la Cour Suprême du Canada, je vous
15 ai mis les décisions et les extraits.

16 Notre taux de rendement et la possibilité
17 de le récupérer ne peut pas être déterminé comme le
18 résultat d'une moyenne mobile appliquée sur un
19 terme du MRI, au contraire. On doit être placé dans
20 un modèle, avec un calibrage qui nous permet de
21 gagner ce rendement-là à toutes les années. Et ça,
22 c'est important. Parce que lorsqu'on est face...
23 lorsqu'on est face à des situations où on a des
24 oscillations importantes, on ne peut pas balayer ça
25 sous le tapis, il faut prendre ça en considération.

1 Je vous ai mis deux extraits, j'aurais pu
2 vous en mettre... J'aurais pu vous citer l'arrêt
3 Oak, j'aurais pu vous en mettre plusieurs, le
4 contraste, c'est le suivant. C'est que dans la
5 décision D-2009-156, ce que la Régie disait, bon,
6 quand je regarde... quand je regarde la
7 détermination ou quand je suis en détermination du
8 taux de rendement, j'ai toute la discrétion pour
9 déterminer qu'est-ce qui est le taux de rendement
10 ou d'appliquer la méthode qui m'apparaît la plus
11 appropriée. Ça, ça va. Mais la décision de la Cour
12 Suprême qui est citée juste ensuite, British
13 Columbia Utilities puis Electric Railway Utilities,
14 c'est dire oui, vous avez la discrétion... c'est
15 une décision antérieure, là, mais... Bien sûr que
16 la Régie a la discrétion d'utiliser la méthode de
17 la détermination du rendement. Mais pas de placer
18 l'utilité dans une position de ne pas être en
19 mesure de le faire. Et ça, c'est deux choses
20 complètement différentes.

21 Alors, je tenais à vous dire que lorsque...
22 c'est l'argument que je voulais vous faire par la
23 note de bas de page 6, c'est que face à des
24 démonstrations où il y a une grande variabilité, ça
25 exige encore plus de prudence dans le calibrage.

1 même rubrique, c'est que la variabilité du capital
2 mis en service est beaucoup plus grande que l'OPEX
3 pour HQT, ce qui est vrai pour toutes les
4 catégories d'investissement. Et vous avez les
5 références à l'égard des témoignages. Alors, ça
6 milite encore plus, on voit que c'est vraiment au
7 niveau du CAPEX, des dépenses de nature capitale où
8 les variations sont grandes. Alors ça exige encore
9 plus de soins, si vous me permettez, à l'égard du
10 calibrage.

11 Le troisième élément à soutenir, là, des
12 faits saillants des réponses à PEG sont évidemment
13 que la proposition d'HQT favorise les gains
14 d'efficacité à l'égard du capital. C'est la
15 meilleure stratégie à suivre pour réaliser des
16 gains d'efficacité. Évidemment... le premier
17 boulet, là, c'est ce qui est à retenir du premier
18 boulet, c'est que ce n'est pas en regardant le
19 passé qu'on va être en mesure de déterminer
20 nécessairement si les gains d'efficacité vont se
21 faire. Il faut examiner quelle est la meilleure
22 stratégie, quelle est la meilleure... les meilleurs
23 éléments à mettre en place pour déterminer
24 l'efficacité à venir. Et ça, c'est vraiment, on
25 vous le soumet, que c'est notre proposition qui

1 gènère cela.

2 (13 h 33)

3 Évidemment, il existe deux grandes sources
4 d'efficience, celle qu'on connaît tous, le modèle
5 de gestion des actifs qui permet l'appariement et
6 de prendre la meilleure décision à l'égard du
7 capital existant. Et évidemment, tout l'efficience
8 réalisée du déploiement des projets, ça, c'est sûr
9 que c'est un élément... c'est un peu le corollaire
10 de ce que je vous exprimais précédemment, ce qu'on
11 a fait tout récemment.

12 Mais, il reste quand même une... c'est là
13 où il dit l'application tout azimuth du I-X quand on
14 a déjà tous ces éléments d'efficience-là pourrait
15 amener un désincitatif ou amener des comportements
16 qui seraient sous optimaux et qui ne nous
17 permettraient pas de réaliser l'efficience qui est
18 déjà inhérente à tous ces modèles-là.

19 Alors, c'est ça, hein! C'est ce qu'il
20 mentionnait, une application tout azimuth de la
21 formule I-X est de faible valeur car HQT a une
22 capacité limitée à influencer sur le rendement et
23 l'amortissement en prenant des mesures pendant une
24 période... une durée de quatre ans compte tenu du
25 long délai pour planifier et mettre en oeuvre ses

1 projets.

2 (13 h 35) B8-C1

3 Il reste quand même que vous avez minimisé,
4 vous avez voulu aussi mettre, pas mettre de côté,
5 mais placer l'article 73 et les éléments qui le
6 composent au bon endroit par rapport à l'équation
7 tarifaire. Mais il reste quand même, et c'est un
8 petit peu le... je vous disais tantôt, en faisant
9 référence à madame Buithieu qui nous quitte pour la
10 retraite, mais il reste quand même que lorsqu'on se
11 présente devant vous avec un projet, il y a un
12 travail qui est fait, où la Régie passe sur les
13 objectifs. Vous avez vingt (20) ans de
14 réglementation, des projets. Vous connaissez notre
15 environnement. Souvent on est questionné sur les
16 coûts unitaires à l'intérieur de certaines
17 rubriques, de nos projets, et caetera.

18 Alors, c'est un élément de transparence
19 important. Et c'est un élément qui aussi, même s'il
20 n'est pas dans l'équation tarifaire pure, c'est un
21 élément qui contribue à l'efficience du
22 Transporteur. Parce que le test de raisonabilité
23 qui découle de l'examen, et qui découle de l'examen
24 de ces projets-là par la Régie, est important. Ça,
25 c'est inhérent à notre cadre réglementaire actuel.

1 Et, ça, ça va perdurer.

2 Alors, oui, l'équation n'est pas la même...
3 le test de de l'article 49 et 73 sont différents.
4 Ils ont des finalités différentes. Mais ils ont des
5 finalités tout aussi importantes. Parce que si on
6 reçoit de votre part un signal négatif à l'égard
7 d'un projet, c'est un projet qui ne va se déployer.
8 Pour nous, à chaque fois, l'autorisation, ce n'est
9 pas quelque chose qui est bidon, si vous me
10 permettez l'expression. L'effort est là. Et la
11 Régie a l'expertise pour pouvoir challenger les
12 projets puis est capable de les suivre, et les suit
13 de façon adéquate.

14 L'autre boulet qui suit, toujours à la page
15 10, l'examen des dépenses d'investissement est un
16 élément essentiel du cadre réglementaire. C'est ce
17 que je viens de vous couvrir. Et c'est ce qu'il
18 mentionnait également. Les dépôts des demandes
19 d'autorisation améliorent également... et le MGA
20 améliorent l'optimisation des investissements. C'es
21 ce qu'il mentionnait. C'est ce que je viens de vous
22 mentionner.

23 Ensuite, la rubrique IV, on aborde le
24 modèle de gestion des actifs qui optimise, dont le
25 rôle est d'optimiser les dépenses de nature

1 capitale et de maintenance pour les actifs dans une
2 perspective de long terme, en appliquant une
3 analyse coûts-bénéfices pour produire les plus bas
4 coûts à long terme. Il fait partie intégrante de la
5 planification des investissements de HQT et est
6 continuellement raffiné et amélioré.

7 Les opportunités annuelles d'examiner les
8 résultats dans les divers forums de la Régie
9 fournissent une visibilité sur le processus de
10 planification des investissements. Tout autre
11 approche, soit l'inclusion du capital dans la
12 formule I-X, produira un résultat sous-optimal.
13 Alors, on parle beaucoup de périmètre, de formule
14 et puis de limiter les rendez-vous à la Régie en
15 fonction de l'allégement réglementaire, et caetera.
16 Mais il reste quand même un élément d'importance.

17 Lorsqu'on se présente ici, au-delà des
18 arguments d'y aller progressivement avec un MGA
19 qui... avec un mécanisme de réglementation
20 incitative qui se déploie graduellement, mais il
21 reste quand même un élément d'importance, quand le
22 Transporteur vous présente les facteurs P, les
23 facteurs ESP, les facteurs A et autres, le critère
24 le plus important là-dedans, c'est celui de la
25 discrétion de la Régie.

1 sa durée de vie utile est passée de
2 soixante-cinq pour cent (65 %) en deux
3 mille huit (2008) à soixante-seize
4 pour cent (76 %) en deux mille seize
5 (2016).

6 Écoutez, c'est des défis qui sont importants avec
7 une base de tarification aussi importante que la
8 nôtre, avec des actifs répartis sur tout le
9 territoire, et vous le savez, avec des résultats
10 qui vous sont présentés dans le cadre du modèle de
11 gestion des actifs où il y a plus mille arbres
12 décisionnels, par exemple, qui sont mis en place
13 pour déterminer le scénario le plus optimal.

14 Alors, d'intégrer ça dans une formule quand
15 on un parc d'actifs vieillissant, fortement
16 sollicité, avec égard, pour nous, c'est se placer
17 dans une situation d'inefficience. Au contraire, ce
18 qu'on souhaite, c'est de continuer l'échange avec
19 la Régie, continuer l'échange avec les intervenants
20 qui pourront faire valoir leur point de vue au fur
21 et à mesure et de préserver la discrétion de la
22 Régie et non pas une application d'un critère qui
23 est un peu désincarné de notre réalité. C'est toute
24 la différence entre notre proposition, et avec
25 égard, celle qui est proposée par les autres. Avec

1 les autres participants, évidemment, je vous dis ça
2 en tout égard, avec les autres participants.
3 (13 H 40)
4 J'arrive au point 5 maintenant. Si je retourne au
5 texte, à la page 10. La formule I-X n'autorisera
6 pas HQT à financer un niveau d'investissement en
7 capital optimal pendant la durée. Évidemment, c'est
8 toute la démonstration qui vous a été faite par la
9 suite. Alors, le premier boulet, les coûts en
10 capital, amortissement et rendement, devraient
11 augmenter d'environ trois pour cent (3 %) à
12 terme... en terme de taux de croissance annualisé.
13 Ça distingue, évidemment, très clairement, HQD
14 d'HQT. Le capital est la chose qui est la plus
15 difficile à réussir à maîtriser. Et même monsieur
16 Lowry mentionnait, là, je pense qu'il a utilisé le
17 terme « stickiness », moi, j'ai traduit ça en
18 viscosité, là, avec de grosses augmentations
19 périodiques. Ce qu'il faut... Et donc, j'irai plus
20 loin, là, je vais continuer.

21 La formule I-X appliquée au capital a
22 nécessité l'application de « trackers » qui sont
23 contentieux et difficiles à calibrer. Alors, on
24 veut embrasser tout par la formule I-X, puis
25 certains parlaient de la soupe à l'alphabet, là,

1 mais on veut embrasser tout mais on veut tellement
2 embrasser tout puis dire que c'est simple, de I-X,
3 qu'on doit y ajouter une série... on suggère d'y
4 ajouter une série d'ingrédients pour que ce soit
5 simple puis que ça fonctionne.

6 Nous, on vous propose une approche
7 différente. D'y aller de façon graduelle, étape par
8 étape, en respectant notre structure de coûts,
9 notre réalité. Et c'est là toute la différence,
10 c'est là où tout prend sa nature. Et je pense que
11 c'est là où le grand arbitrage de la Régie, si vous
12 me permettez, aura à s'incarner. C'est soit la
13 démarche étagée ou soit une démarche on embrasse
14 tout puis ensuite on détermine une série
15 d'exclusions ou de rendez-vous qui devront avoir
16 lieu au fur et à mesure pour essayer de capter une
17 réalité qu'on pourrait, par ailleurs, capter dans
18 la proposition du Transporteur, avec égard.

19 Et c'est ce que vous avez un peu à la page
20 11, dans la rubrique 6, qui suit. Et c'est le
21 premier boulet. C'est que l'objectif de toute la
22 complexité qu'on vous propose semble être de
23 trouver un moyen de rationaliser l'utilisation du
24 I-X appliqué au capital comme point de départ puis
25 ajouter de la complexité pour tenir compte des

1 réalités d'HQT.

2 Alors, on dit : « C'est simple, on devrait
3 aller vers le I-X, oubliez la soupe à l'alphabet
4 d'Hydro-Québec, là, puis, non, mais on va mettre
5 des " trackers ", on va mettre un autre « hot tub »
6 pour récupérer... » Écoutez, là, c'est là qu'elle
7 va être, la complexité. C'est là où le caractère
8 contentieux, comme en Alberta, va se développer. On
9 vous propose encore... et c'est là où la
10 proposition du Transporteur et de ses experts, nous
11 croyons, prend toute sa valeur, ces éléments
12 contentieux là sont évités. Et ça n'empêchera pas
13 une évolution dans une deuxième ou une troisième
14 génération.

15 Et, d'ailleurs, monsieur Lowry lui-même
16 anticipe la nécessité de demandes supplémentaires
17 en capital. Je vous ai donné les référence aux
18 notes sténographiques. Et ce qu'il ne faut pas
19 oublier aussi c'est qu'on ne peut pas conserver,
20 sur une période multiannuelle, des « over
21 earnings », là, puis des choses comme ça, comme on
22 semblait proposer, pour essayer de faire atterrir
23 un modèle qui soit très, très englobant. Parce
24 qu'en vertu de la loi, je vous ai mis l'article 15
25 de la Loi sur Hydro-Québec, qui nous oblige à

1 retourner le dividende au gouvernement. On ne peut
2 pas le conserver. On a des ratios à respecter. Et
3 donc, le surplus susceptible de distribution doit
4 être distribué à chaque année lorsqu'il est
5 réalisé, à partir des états financiers consolidés,
6 dont le Transporteur fait partie.

7 J'arrive... le point 7, si vous me
8 permettez, en chiffre romain, toujours à la page
9 11. En ce qui concerne le facteur Z, un seuil
10 beaucoup plus bas est plus approprié pour HQT que
11 pour HQD. Bien, évidemment, c'est tout ce qui
12 concerne, là, les charges nettes d'exploitation, en
13 ce qui concerne HQT.

14 Pour le facteur X, évidemment, le débat est
15 bien campé, vous le voyez, là, c'est... le
16 Transporteur propose la mise... le jugement
17 éclairé, «informed judgement », c'est ce que vous
18 allez retrouver dans les versions anglaises, que
19 s'exerce le jugement éclairé de la Régie à cet
20 égard-là. Pourquoi? Parce que, évidemment, les
21 comparables sont difficiles, ça va exiger un
22 travail de réconciliation, et caetera. Il nous
23 semble que pour une première génération, en allant
24 de l'avant avec le jugement, et la Régie connaît
25 très bien nos activités, qu'elle régleme depuis

1 de nombreuses années, vous connaissez aussi les
2 résultats qui ont été atteints, sans avoir une
3 certitude par rapport à ceux qu'on pourra atteindre
4 parce qu'il y aura des pressions qui vont
5 s'exercer. Le facteur I, qui est dérivé de la
6 première décision, est un facteur différent, ça va
7 être l'inflation qui va... peut-être qui va nous
8 donner un résultat qui va être peut-être plus...
9 moindre un petit peu que ce qu'on a connu dans les
10 précédents facteurs, ce qui va amener une pression
11 encore plus grande. Donc, la connexité entre le I
12 et le X est importante. Dans ce sens-là, bien, est-
13 ce que des études multifactorielles réalisées à
14 partir d'utilités en Norvège ou en Tasmanie ou que
15 sais-je, là, vont être d'une grande utilité pour la
16 Régie. Avec égard, je vous soumetts que ce serait
17 une utilité toute, toute relative et qu'encore une
18 fois les meilleurs résultats ont été ceux qu'on a
19 atteints ici tous ensemble avec l'input des
20 intervenants, les représentations du Transporteur
21 et puis évidemment le jugement éclairé de la Régie.
22 (13 h 45)

23 Le point X en chiffres romains. Évidemment c'est un
24 petit peu ce que j'esquissais avec vous au départ,
25 c'est que comme il s'agit d'une première, alors

1 l'approche conservatrice à l'égard de sa portée et
2 des paramètres devrait être favorisée par la Régie.

3 Et j'arrivais à la section 3 qui sera les
4 « Fondements de la proposition du Transporteur ».
5 Me permettez-vous de prendre un petit verre d'eau?
6 Deux secondes. Merci. Alors c'est la rubrique 3 qui
7 est à la page 12 ou qui reprend ni plus ni moins
8 les fondements, cette fois-ci du point de vue du
9 Transporteur, au niveau de... de sa proposition.
10 Évidemment, vous avez les grands traits.

11 En conformité avec les constats d'Elenchus,
12 de Concentric, de la Décision et de nos
13 particularités en tant que Transporteur. Le premier
14 boulet, un MRI adapté. Le deuxième, pas de MRI
15 applicable à des transporteurs nord-américains. Et
16 ça, un petit point que j'avais oublié précédemment,
17 c'est sûr que c'est intéressant la Norvège, la
18 Slovaquie, puis tout ça, c'est des transporteurs,
19 c'est ça. Mais notre environnement est nord-
20 américain. Les règles de la NERC nous influencent,
21 les règles de la FERC, c'est des choses que vous
22 connaissez. On est dans un environnement nord-
23 américain. Alors peut-être qu'il y a des
24 références, là, à des... à des sociétés étrangères,
25 ça vous sera encore peut-être d'une utilité, là,

1 toute limitée.

2 Le troisième boulet qu'on a à la page 12,
3 encore une fois la recherche de simplicité et
4 d'une... dans le cadre d'une démarche prudente.
5 Toujours en construisant sur le cadre... les
6 éléments du cadre réglementaire actuel qu'on a
7 connu.

8 La conformité à... aux objectifs de la Loi
9 à l'article 48.1. Alors l'amélioration continue de
10 notre performance qui passe par le... dans le
11 contexte bien sûr d'un réseau vieillissant
12 fortement sollicité. Évidemment, le deuxième qui
13 concerne la réduction des coûts, et ça, c'est
14 vraiment toute la mise en place et c'est l'outil de
15 base, là, pour la réalisation de l'efficience pour
16 les prochaines années, celui de la mise en oeuvre
17 du modèle de gestion des actifs. Et puis évidemment
18 l'allégement réglementaire que vous avez déjà
19 identifié dans la décision, c'est une démarche, là,
20 qui sera étagée avec des dossiers allégés dans la
21 période. Alors notre... notre proposition est dans
22 cette ligne-là.

23 On revient... l'autre boulet c'était la
24 conformité avec les constats de la Décision, je
25 vous les ai identifiés précédemment. Conforme à nos

1 particularités, évidemment. Un des réseaux de
2 transport les plus complexes au Canada, puis c'est
3 sûr ce qu'il ne faut pas oublier si on se met à
4 comparer avec la Slovénie ou la Tasmanie, là, nous,
5 c'est vraiment les centres de consommation qui sont
6 très éloignés des centres de production. Beaucoup
7 de paliers de conversion, de très longues lignes,
8 des déplacements en continu, des équipements, de la
9 compensation série en plusieurs endroits. Le nombre
10 de... de postes de transformation exponentiel par
11 rapport à l'importance de la charge au Québec,
12 etc., etc. Ce sont toutes des choses qui nous
13 distinguent. Et ça, c'est important de prendre ça,
14 avec égard, en considération. Et c'est pour ça
15 aussi que notre proposition est calibrée dans le
16 sens qu'on vous offre.

17 Et c'est ce qui était dans la preuve et je
18 vous l'ai repris. Vous avez aussi un réseau de
19 transport dont les actifs sont vieillissants et
20 hautement sollicités. Je suis moi-même
21 vieillissant, alors je sais que je me dégrade tout
22 doucement, là. Mais il reste quand même que les
23 ratios que la Régie a retenus dans sa récente
24 Décision sont d'importance et l'importance en est
25 que c'est la clientèle. Tous les efforts qui sont

1 consentis par le Transporteur en investissement, en
2 maintenance, des budgets de maintenance, c'est
3 toujours dans l'objectif que la clientèle continue
4 de bénéficier d'un indice de continuité aussi
5 valable que celui qu'on a jusqu'à maintenant. On ne
6 peut pas... on ne souhaite pas réduire... oui, il
7 pourra arriver des années où le modèle de gestion
8 des actifs, par son déploiement, n'exigera pas un
9 recalibrage. On n'est pas venu vous voir à chaque
10 année pour un recalibrage. Il y a des années même,
11 c'était esquissé dans la preuve, où ça pourrait
12 être en « moins », entre guillemets. Mais il reste
13 quand même qu'on doit permettre le déploiement de
14 ça. Et l'objectif c'est toujours le même : c'est de
15 fournir un service à toute la clientèle, que ce
16 soit celle de point à point... On écoutait les gens
17 de Brookfield hier qui témoignaient sur la
18 transparence, l'importance, etc. Pas de souci, le
19 Transporteur adhère à ça. L'équité dans le
20 traitement, on vient de faire la Phase 2, là, avec
21 votre collègue madame Duquette. La transparence,
22 l'importance du traitement équitable des clients,
23 le Transporteur est tout à fait commis là, de façon
24 très grande à cet égard-là, mais on est aussi
25 commis avec la continuité de service et les gens

1 qui sont dans les marchés avoisinants comme
2 Brookfield bénéficient de la robustesse du réseau
3 de transport et ce malgré son vieillissement. Parce
4 que les coûts de, parce qu'à l'époque vous vous
5 souvenez, je pense que c'était dans votre dossier,
6 Monsieur Houle, on avait plusieurs scénarios là,
7 « run-to-failure », pérennité seulement ou le
8 déploiement du modèle de gestion des actifs et on
9 va aller plus loin dans les démonstrations
10 économiques. Mais il reste quand même que c'était
11 le scénario qui était de loin le plus performant
12 des trois et ça doit être pris, ça doit faire
13 partie de votre périmètre, parce que ça fait partie
14 aussi des particularités du Transporteur.

15 (13 h 50)

16 Vous avez le boulet qui suit là, après le
17 Transporteur vieillissant, le dernier boulet, la
18 structure de coûts qui est dominée par les coûts
19 associés aux investissements. Je pense que ça on
20 l'a bien, on le comprend bien. Vous avez tous les
21 extraits qui supportent l'affirmation bien sûr, le
22 recours au modèle de gestion des actifs pour la
23 détermination du scénario optimisé, vous avez ça
24 là. Vous avez aussi les extraits de la décision. À
25 la page 15, vous avez ça à peu près dans le milieu

1 là, après la citation en anglais, je m'étais fait
2 des petits... Oui. Ce que je voulais vous dire,
3 c'est que... Oui. Un élément d'importance aussi,
4 c'est que, puis ça s'incarne dans notre facteur P
5 là, le modèle de gestion des actifs, il reste quand
6 même que c'est unique et ça c'est le témoignage de
7 madame Roquet. Alors que ce soit dans l'industrie
8 au Canada ou en Amérique du Nord, Hydro-Québec
9 TransÉnergie est le seul à utiliser un modèle de
10 gestion des actifs qui optimise la relation entre
11 la maintenance et les investissements. D'autres
12 tentent d'optimiser mais seulement leurs
13 investissements pour assurer la pérennité du
14 réseau. Nous, on pousse ça un cran plus loin et ça
15 c'est toute la différence. Quand on veut se
16 comparer aux autres, il faut qu'ils fassent un
17 petit peu la même chose. Nous, notre démarche est
18 beaucoup plus agressive ou pousse plus vers les
19 charges. Toujours dans une démonstration évidemment
20 qu'on pose le bon geste au bon moment, puis que les
21 résultats économiques sont là, on s'entend là. Si
22 la stratégie de pérennité pure venait qu'à prendre
23 le dessus suite à vieillissement prononcé, on se
24 lancerait dans des... on a vu les impacts
25 tarifaires, on s'en souvient tous ce qu'une

1 stratégie de pérennité pure pourrait générer là. On
2 n'est pas dans le même, Hydro-Québec ne se dirige
3 pas vers ces scénarios-là. Et ce qu'on vous propose
4 aussi, c'est que le facteur P ou la façon dont on
5 présente le MGA ne peut pas exister ailleurs ou
6 n'existe pas ailleurs, c'est vraiment propre à nous
7 et c'est le fondement de notre proposition encore
8 une fois au niveau de la gestion de nos
9 investissements. Et que c'est évidemment une
10 démarche que vous avez reconnue là, dans votre
11 récente décision.

12 Au niveau des difficultés, vous avez ça à
13 la page 15, je passe, toujours dans le même sujet,
14 les difficultés de prévisibilité des besoins en
15 investissements. On a tenté toutes sortes de
16 démonstrations là, il y a quelques années, votre
17 collègue madame Duquette pourra vous en, on a eu,
18 vous vous souviendrez là, quand vous cherchiez
19 dans... quand dans les audiences du budget des
20 moins de vingt-cinq millions (25 M) à connaître
21 l'évaluation de l'impact tarifaire, on avait eu une
22 audience sur les difficultés qu'on a à prévoir,
23 comment les limites de l'impact tarifaire pouvaient
24 être calculées. Ce que ça veut dire, c'est qu'on
25 peut dans un monde d'absolu considérer que les

1 prévisions c'est facile. Mais tout ça c'est
2 confronté à la réalité et la réalité du
3 Transporteur, c'est qu'à chaque année on a des
4 mises en service qui sont variables où on est
5 obligé de prendre comme dans le dernier dossier des
6 facteurs de glissement de huit cents millions
7 (800 M). C'est des sommes qui sont importantes. On
8 peut dire que sur la masse des revenus requis ou de
9 la base de tarification du Transporteur, mais il
10 reste, c'est marginal, mais il reste quand même
11 qu'il y a une certaine viscosité ou « stickiness »
12 là. Parce que c'est des sommes qui sont
13 importantes, puis le Transporteur fait ça dans quel
14 motif? Toujours pour améliorer son modèle, toujours
15 pour arriver avec une plus grande prévisibilité.
16 Est-ce qu'on va pouvoir jouer dans... Est-ce que
17 là, ça c'est une source d'efficience d'appliquer un
18 I - X là, sur cette...? Non. Le Transporteur fait
19 déjà les gestes qu'il faut pour faire en sorte
20 d'arriver avec une prévision qui soit centrée. Et
21 la raison elle est là, parce que la Régie exerce sa
22 discrétion, son jugement, scrute les actions du
23 Transporteur. On ne peut pas penser que ça c'est un
24 effet d'efficience, qui suscite l'efficience, ça il
25 n'y a pas de doute là-dessus.

1 Maintenant j'arriverais à la rubrique 3.2
2 qui sont les caractéristiques propres là, du MRI
3 proposé par le Transporteur. Alors sur la base des
4 recommandations de Concentric, le Transporteur
5 propose une approche de MRI hybride selon laquelle
6 la composante des charges nettes d'exploitation des
7 revenus requis est assujettie à une formule « I-X »
8 alors que les autres composantes de revenus requis,
9 essentiellement associées aux investissements,
10 demeurent déterminées annuellement selon le
11 processus actuel de détermination du coût du
12 service.

13 (13 h 55)

14 Cette proposition reflète, vous avez ça dans...
15 vous avez les citations qui appuient ça et vous
16 avez, un peu plus bas,

17 Cette proposition reflète la structure
18 de coûts du Transporteur qui est
19 dominée par les coûts associés aux
20 investissements.

21 Vous avez ensuite, à la page 17, la présentation de
22 la formule d'indexation I-X qui est proposée. Alors
23 je vais vous faire grâce, là, vous avez... je vais
24 vous faire grâce, là, d'une lecture, là, vraiment
25 précise, si ce n'est que : L'ensemble des principes

1 définissant les différents facteurs ou ajustements
2 de la formule des charges nettes d'exploitation
3 seront fixés pour le terme du MRI, les taux ou les
4 coûts servant à leur établissement feront l'objet
5 d'une mise à jour annuelle dans le cadre du dossier
6 tarifaire sauf, évidemment, pour le facteur - dans
7 notre proposition - pour le facteur de
8 productivité, qui serait fixé pour la période de
9 quatre ans.

10 Au niveau de la productivité, c'est ce que
11 je vous mentionnais, l'approche du jugement qui est
12 préconisé par le Transporteur, et évidemment, je
13 veux vous revenir sur deux ou trois petits aspects,
14 c'est qu'encore une fois, l'efficience réalisée par
15 le passé ne sera peut-être pas nécessairement au
16 rendez-vous, vous avez eu des témoignages à cet
17 effet-là, il reste quand même que le modèle qui
18 était en place nous a permis de réaliser de
19 l'efficience, on veut préserver les incitatifs qui
20 nous permettent d'aller encore plus loin, livrer
21 encore de l'efficience, mais encore une fois, se
22 baser seulement sur une décision historique pour
23 déterminer ce que sera le facteur X est peut-
24 être... ça exige des travaux et des efforts, parce
25 que la... encore une fois, les témoignages sont à

1 l'effet que la... plus... au fur et à mesure...
2 Puis c'est quand même... il y a une certaine
3 logique, là, au fur et à mesure qu'on déploie...
4 qu'on réalise de l'efficience, bien à un moment
5 donné, elle devient de plus en plus difficile à
6 réaliser, sauf les investissements qui peuvent
7 devenir de plus en plus importants. C'est une
8 équation, là, avec laquelle vous êtes beaucoup plus
9 familiers que moi, là, il n'y a pas de doute là-
10 dessus.

11 Alors les gains passés ne sont pas
12 économiques, et le facteur de productivité devra
13 également considérer l'efficience dans une façon
14 beaucoup plus globale en considérant le nouveau
15 facteur, évidemment, le facteur I que vous avez...
16 qui est dérivé de la décision toute récente.

17 Au niveau du... maintenant, du deuxième
18 boulet, si je reviens à la page 17, bien tout ce
19 qui concerne la maintenance liée à la pérennité,
20 c'est le déploiement du modèle de gestion des
21 actifs, je n'ai rien à ajouter, là, c'est les
22 éléments qui sont déjà là, à la page 17.

23 Au niveau de la page 18, maintenant, le
24 facteur de croissance, bien ce qu'on vous propose,
25 c'est de maintenir celui qui est déjà en place, qui

1 est évalué, là, pour évaluer la croissance des
2 charges nettes d'exploitation découlant des mises
3 en service des projets de deux catégories,
4 croissance et maintien et amélioration, c'est deux
5 catégories qui sont visées.

6 Au niveau des activités récurrentes, bien
7 vous les connaissez, elles sont bien identifiées,
8 qui exigeraient un rehaussement des charges nettes
9 en raison d'une hausse d'activité, mais encore une
10 fois, c'est soumis à votre détermination.

11 Alors le facteur de croissance C,
12 l'ajustement pour la maintenance P, l'ajustement
13 pour les activités récurrentes A entraînent un
14 rehaussement des coûts des activités de base, mais
15 par la suite, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est
16 que le Transporteur est commis à faire de
17 l'efficacité à partir de cette enveloppe-là. Alors
18 il sait... ces éléments-là, à partir du moment où
19 la Régie les aurait approuvés, bien il y a de
20 l'efficacité, le X pourra s'appliquer sur ces
21 éléments de coût-là qui se retrouveraient dans les
22 revenus requis.

23 Au niveau des éléments de suivi
24 particulier, bien évidemment, on... c'est ceux sur
25 lesquels le Transporteur n'exerce que peu ou pas de

1 contrôle et qui ne cadrent pas avec la trajectoire
2 du I-X ou des activités de nature non récurrentes
3 qui font l'objet d'un budget spécifique, on en a
4 amplement, là, parlé, là, il n'y a pas de... il n'y
5 a pas de... à moins que vous ayez des questions,
6 mais je pense que la preuve sur ces sujets-là,
7 c'est assez clair, là.

8 Je vous amènerais maintenant à la rubrique
9 3.2.2, les autres composantes; alors les éléments
10 considérés à titre d'autres composantes ne cadrent
11 pas avec la trajectoire dérivés de la formule I-X
12 et sont établis, donc, selon le coût de service,
13 ils couvrent principalement des coûts liés aux
14 actifs, alors... et ils reposent sur les élé... la
15 proposition suivante, une structure de coût
16 différente du Transporteur, amortissement,
17 rendement, je vous ai mis... c'est une discussion
18 qu'on a, là, je ne veux pas vous reprendre ça, à
19 moins que vous ayez des questions précises, mais je
20 vous ramène pour chacun des sujets des éléments qui
21 forment la proposition.

22 La particularité, au dernier boulet de la
23 page 19, des investissements et des mises en
24 service du Transporteur, des investissements en
25 croissance fortement conditionnés par les besoins

1 des clients, bien sûr, les investissements en
2 maintien des actifs établis selon, déjà, le
3 scénario optimisé du modèle de gestion des actifs,
4 l'ampleur des investissements et des mises en
5 service, la variabilité au niveau des mises en
6 service d'une année à l'autre. Les dates des mises
7 en service réelles différentes des dates
8 initialement prévues, vous avez ça à la page 20 et
9 l'acuité des mises en service, là, qui est assurée
10 par le facteur de glissement qu'on vous propose,
11 là, annuellement.

12 Vient ensuite, à la rubrique 3.2.3 le
13 facteur Z au niveau du seuil de matérialité, je
14 sais qu'en phase 3, le calibrage, là, sera examiné
15 par la Régie, mais il reste quand même que le
16 seuil, là, de deux point cinq millions (2.5 M) en
17 proportion des charges nettes d'exploitation dans
18 nos revenus requis par rapport à des revenus requis
19 d'HQT par rapport à ceux d'HQD, là, on vous propose
20 de rester dans cette même dimension-là.

21 (14 h)

22 Au niveau de 3.2.4, bien tout ce qui
23 concerne les indicateurs, là, qui seront mis en
24 place au terme de la phase 3, un nombre restreint
25 d'indicateurs qui sont, en se collant à ceux que

1 vous avez déjà mis en place, qui bénéficient bien
2 sûr d'un historique et qui permettent de mesurer
3 les dimensions des activités du Transporteur avec
4 sa performance.

5 Fiabilité, vous avez ça à la page 21,
6 fiabilité, disponibilité, sécurité du public et des
7 employés, satisfaction de la clientèle. Évidemment
8 avec deux grandes trames qui sont d'être sous le
9 contrôle de la division et d'être facilement
10 mesurables.

11 Alors, je ne conclurai pas tout de suite,
12 il y a une autre section que je veux faire, c'est
13 rapidement de revenir sur les mémoires des
14 intervenants pour pouvoir vous donner notre point
15 de vue à cet égard-là. Donnez-moi deux petits
16 instants, je ne retrouve pas... Ah! Le voilà. Je
17 vais vous prendre une petite gorgée.

18 Maintenant, la position des intervenants.
19 Brièvement parce que, bon, je pense que la
20 contestation est assez liée, là. Dans notre jargon
21 juridique, on dit « contestation liée », ça veut
22 dire que la Régie est bien informée des positions
23 de part et d'autre. Mais, bon, je voulais vous
24 donner quand même, pour que ce soit très clair puis
25 qu'il n'y ait pas d'équivoque quand mes collègues

1 vont plaider, là.

2 Au niveau de, si je commence par l'AHQ-ARQ,
3 alors évidemment, on émet l'opinion, aux pages 8 et
4 9 de leur mémoire que la proposition du
5 Transporteur ne... je ne suis évidemment pas
6 d'accord, mais je vous fais la... je vous énonce la
7 position émise par l'AHQ-ARQ, à l'effet que notre
8 proposition ne rencontre... la proposition du
9 Transporteur ne rencontre pas les objectifs de la
10 loi.

11 Alors, évidemment, CEA, je vous réfère... a
12 administré un témoignage, dans sa présentation, je
13 vous réfère en écho à cette préoccupation-là, à la
14 présentation de CEA, à la page 11, aux notes
15 sténographiques du volume 12, page 65 et ainsi qu'à
16 la pièce HQT-10, Document 2, page 11, où
17 évidemment les experts de CEA font valoir la
18 proposition du Transporteur qui est conforme aux
19 trois objectifs de la loi.

20 Évidemment, en audience, le Transporteur
21 explique également que le régime actuel comporte
22 déjà des éléments empruntés à la réglementation
23 incitative. On le sait déjà la formule, la formule
24 paramétrique existait, et caetera, et donc que
25 notre proposition actuelle vient la compléter,

1 vient donc compléter le cadre réglementaire. Alors,
2 vous avez ça aux notes sténographiques volume 12,
3 pages 24 et 25.

4 Également, l'AHQ-ARQ, à la page 14, est
5 d'avis que la part des investissements dans les
6 revenus requis ne constitue pas un critère valable
7 pour déterminer l'inclusion ou non des
8 investissements dans la formule. Évidemment, on
9 n'est pas en accord avec ça pour les motifs
10 suivants : compte tenu de l'ampleur des coûts liés
11 aux investissements dans les revenus requis, de
12 leur variabilité dans le temps, de l'importance des
13 mises en service individuelles. On maintient qu'on
14 mérite... que le MRI mérite une considération
15 particulière. On a repris l'analyse que... je vous
16 souligne qu'on a repris, dans nos témoignages,
17 l'analyse qui avait été faite par la Régie dans sa
18 décision D-2017-043 sur le MRI du Distributeur et
19 qu'on avait conclu ou la Régie avait conclu que
20 l'approche prise pour le Distributeur ne pouvait
21 être... et on en conclut plutôt nous-même que
22 l'approche proposée pour le Distributeur ne peut
23 être appliquée pour le Transporteur.

24 Vous avez ça aux notes sténographiques page
25 33, rapidement je vous fais le verbatim :

1 Ce qu'on a fait, pour le Transporteur,
2 c'est qu'on a repris le même format
3 d'analyse qui a été présenté par la
4 Régie dans sa décision et on est venu
5 appliquer les données du Transporteur.
6 Et on voit, pour les mêmes périodes
7 qui sont ciblées, dans le tableau
8 qu'on présente [...], on voit que la
9 variation varie...

10 bien, la variation, qu'il y a une variation, mais
11 c'était ça que la variation varie et qu'il y a une
12 variation

13 ... dans ces périodes-là de deux (2) à
14 trois pour cent (3 %) du côté du
15 Transporteur. [...]

16 Alors, c'était dans les notes sténographiques du
17 volume 12, page 33.

18 Évidemment, les experts de CEA appuient
19 également la position du Transporteur et présentent
20 graphiquement l'analyse... l'analyse réalisée par
21 PEG à l'égard du ROE, du rendement sur la base de
22 tarification qui peut être grandement affectée par
23 une indexation à la formule I-I, vous allez
24 retrouver ça... I-X, vous allez retrouver ça aux
25 notes sténographiques, volume 12, page 53.

1 (14 h 05)

2 L'AHQ-ARQ émet également l'opinion que la
3 couverture de la formule proposée par le
4 Transporteur est insuffisante. Évidemment, dans ses
5 réponses aux demandes de renseignements, Concentric
6 a aussi répondu à AHQ-ARQ à cet égard-là. Je vous
7 réfère à la DDR-2, à la réponse 2.1 où on mentionne
8 qu'il y a deux différences... Je traduis, c'est
9 pour ça que ça va peut-être un peu saccadé, mais
10 vous allez retrouver ça directement en langue
11 anglaise. Il y a deux importantes différences entre
12 HQT et HQD, soit la structure du capital où
13 soixante-dix pour cent (78 %) des revenus requis
14 découle du traitement du capital pour HQT. Et le
15 deuxième élément, c'est la nature des projets en
16 capital qui est différente. Alors, vous allez
17 retrouver ça dans la réponse à la demande de
18 renseignements.

19 Au niveau de l'AQCIE-CIFQ, bien, c'est déjà
20 traité dans la plaidoirie principale, vraiment en
21 écho à monsieur Lowry. Au niveau de Brookfield,
22 rapidement, où on mentionne qu'il y aurait lieu,
23 qu'ils émettent à la page 9, de procéder à une
24 étude de productivité multifactorielle avec des
25 données internes ou d'autres services publics. Je

1 vous réfère au témoignage de monsieur Verret où il
2 mettait de l'avant l'approche du jugement sur la
3 durée du terme du MRI plutôt que la réalisation
4 d'une étude de productivité. Vous allez retrouver
5 ça au volume 12 aux notes sténographiques pages 96,
6 97 où encore une fois il faisait état des très
7 faibles données comparables disponibles. Et c'était
8 aussi renforcé par le témoignage de monsieur Coyne
9 que vous allez retrouver aux notes sténographiques,
10 volume 12 page 98.

11 Je m'excuse, c'est un peu plus aride, mais
12 pour les collègues, c'est important qu'ils
13 connaissent notre position. Sur la possibilité de
14 participer à un balisage international avec
15 d'autres transporteurs ayant un MRI pour déterminer
16 le facteur X. Alors, monsieur Coyne émet des
17 réserves quant à la comparabilité des économies et
18 des structures de coûts pour chacune. Vous allez
19 retrouver ça... Et donc ce n'est pas approprié, où
20 que les bénéfices qui seraient à en tirer seraient
21 tout à fait relatif. Vous allez retrouver ça aux
22 notes sténographiques, volume 12 pages 152, 153.

23 Évidemment, page 12, Brookfield émet aussi
24 l'opinion que l'établissement d'un MRI devrait
25 viser notamment contrôler la question des

1 investissements, qui ne seraient pas requis. Alors,
2 les commentaires du Transporteur, évidemment, avec
3 nos experts, on a expliqué en audience, en réponse
4 à une question d'ailleurs de vous, Madame Duquette,
5 que la planification des investissements vise à
6 rencontrer les obligations et que, compte tenu de
7 l'âge et de l'état du réseau, celui-ci peut
8 difficilement s'accommoder d'une trajectoire de
9 coûts dérivée d'une formule I-X, de plus un recours
10 à une formule pour fixer l'ensemble des revenus
11 requis ne permettrait pas de profiter des bénéfices
12 du modèle de gestion des actifs, soit la
13 détermination de scénarios optimisés à cet égard.

14 Vous allez retrouver ça dans les notes
15 sténographiques précisément au volume 13 aux pages
16 10 à 18. C'est le témoignage principal de monsieur
17 Coyne lors du réinterrogatoire.

18 Rapidement au niveau de, bon, Brookfield
19 s'est exprimée à l'égard des indicateurs. Je pense
20 qu'on a rendez-vous en Phase 3 à ce sujet-là. On
21 n'y reviendra pas. Mais qu'encore une fois, on
22 milite que pour ceux qui sont déjà en place
23 continuent à l'appliquer.

24 Au niveau de la FCEI maintenant, qui estime
25 qu'il est essentiel pour espérer offrir un

1 incitatif minimal. C'est à la page 22 de son
2 mémoire. Que les investissements, que les éléments
3 de coûts liés à la base de tarification soient
4 inclus. Évidemment, monsieur Coyne a offert une
5 vision tout autre dans son témoignage. Vous allez
6 retrouver ça à la page... au volume 12 à la page 66
7 où a remis en question évidemment toute cette
8 pertinence-là d'appliquer la formule I-X au coût en
9 capital. Et c'est aussi renforcé par le témoignage
10 de monsieur Verret en réponse à une de vos
11 questions, Madame Duquette. Vous allez retrouver ça
12 aux notes sténographiques, volume 13 pages 10 à 18,
13 ainsi qu'au réinterrogatoire que j'ai fait la
14 journée du mercredi.

15 À moins que vous ayez des questions,
16 j'irais aux conclusions maintenant, qui sont celles
17 que l'on retrouve dans l'argumentation principale
18 qu'on vous a offerte, aux pages 22 et suivantes.
19 Alors, rapidement, le Transporteur vous soumet que
20 l'atteinte des objectifs de l'article 48.1 est
21 rencontré; l'amélioration continue de la
22 performance et de la qualité du service est au
23 coeur de notre action, et c'est ce qu'on souhaite
24 réaliser et continuer de faire; que la réduction
25 des coûts profitables aux consommateurs et au

1 Transporteur va certainement pouvoir s'intégrer à
2 l'intérieur de la formule hybride qu'on vous
3 propose et que le MTR va vraiment participer à
4 l'atteinte de certains indicateurs de performance;
5 que l'allégement réglementaire est rencontré.

6 Le MRI qu'on vous propose est simple,
7 préserve la discrétion de la Régie sur des grands
8 pans du revenu requis. Et, ça, pour nous, c'est un
9 élément fondamental. La durée, évidemment,
10 initialement, notre expert et nous-mêmes proposons
11 une durée plus courte. Mais, bon, la Régie, ayant
12 recueilli les propos de tout le monde s'apparier,
13 on s'est apparié avec la décision. On vous propose
14 la durée de quatre ans. Qu'un seul examen
15 approfondi ait lieu à chacune des périodes.

16 (14 h 10)

17 Évidemment, on élimine la justification du dossier
18 ligne par ligne dans les périodes intermédiaires
19 pour les années 2, 3 et 4. Que le facteur de
20 productivité, évidemment soit fixé par le jugement,
21 ce qui devrait contribuer, encore une fois, à
22 l'allégement réglementaire. Et que le suivi des
23 résultats puisse se faire, comme vous l'avez
24 déterminé, à l'intérieur des rapports annuels, ce
25 qui, ça aussi, va pouvoir... va contribuer à

1 l'allégement réglementaire. Quoique le tout va se
2 retrouver par la suite dans le dossier suivant, où
3 les gens pourront s'exprimer, à juste titre, sur
4 ces éléments-là.

5 Alors, vous avez... donc, on vous demande,
6 dans le cadre de la phase 1, bien sûr,
7 respectueusement, d'accueillir nos conclusions. Je
8 ne vous en ferai pas la lecture, elles reprennent,
9 encore une fois, comme je l'ai... si ce n'est que
10 d'approuver les caractéristiques du mécanisme de
11 réglementation incitative proposé par le
12 Transporteur. D'approuver l'implantation d'un MRI
13 de type plafonnement de revenus pour l'ensemble de
14 la clientèle du Transporteur selon la preuve de ce
15 dernier et selon l'approche hybride qui est
16 proposée.

17 Alors, vous avez toutes et chacune des
18 conclusions qui, ni plus ni moins, pour certaines,
19 est différente par rapport à la décision initiale;
20 pour d'autres, évidemment, s'y rapprochent et tout
21 ça vous est, évidemment, tout à fait
22 respectueusement soumis. Et j'espère,
23 respectueusement, offert par votre humble
24 serviteur. Oui?

25

1 Me LISE DUQUETTE :
2 Maître Fréchette.
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 Oui, je vous écoute.
5 Me LISE DUQUETTE :
6 Deux petites questions. En fait, une question...
7 Me YVES FRÉCHETTE :
8 Si je peux vous répondre, des fois je ne suis pas
9 capable, là, vous en avez des difficiles.
10 Me LISE DUQUETTE :
11 Page 23. La deuxième, je ne sais pas, vous allez
12 être l'heureux élu de la question philosophique de
13 l'audience, que monsieur Verret a échappée. Mais je
14 vais vous prendre à la page 23.
15 Me YVES FRÉCHETTE :
16 Oui, c'est bien.
17 Me LISE DUQUETTE :
18 Vous avez :
19 AUTORISER le Transporteur de déposer
20 le 1er août 2018...
21 Donc, c'est au moment de la tarification l'année
22 prochaine que vous voulez déposer des éléments liés
23 à la détermination du facteur X et non pas quelques
24 temps auparavant la tarification, c'est ce que je
25 comprends?

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Ou selon toute autre date qu'il plaira à la Régie
3 de fixer.

4 Me LISE DUQUETTE :

5 Oui, mais votre préférence, ce serait en même temps
6 que la tarifaire, c'est ce que je comprends?

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Bien, écoutez, je pense que c'est là que le débat
9 va se faire, c'est là que tous les échanges vont
10 avoir lieu. Alors, on s'en remet à vous. Mais si on
11 cherche un forum où il peut y avoir des échanges,
12 si on cherche un forum... ce qui est sur la... ce
13 qu'on a à discuter, c'est là, puis on parle de
14 façon empirique du sujet, bon. Mais on vous
15 propose... mais, bon, avec tout...

16 Me LISE DUQUETTE :

17 C'est parce qu'il n'y avait pas eu de date vraiment
18 de parlé lors de l'audience. C'était prochainement
19 mais dans la décision qu'on vient de sortir pour le
20 Distributeur, on sort à la fin juin pour début
21 août, ça fait que...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Bien sûr. Bien sûr. Mais, bon, vous avez notre
24 indication...

25

1 Me LISE DUQUETTE :
2 J'en prends note.
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 Et puis, si vous me demandez les motifs, les motifs
5 c'est ceux que je viens de vous énoncer. Dans
6 l'intervalle, ce n'est pas vrai qu'on a fonctionné
7 sans facteur de productivité, à chaque année vous
8 posez ce geste-là ou... vous l'examinez, vous nous
9 posez des questions, ce n'est pas vrai que c'est
10 fixé en... si vous me permettez, en mouillant son
11 doigt puis en le levant en l'air. Au contraire, il
12 y a une démarche qui est faite à chaque année, ici,
13 à la lumière des résultats qu'on obtient, à la
14 lumière des questions qui nous sont posées par
15 vous-même et des intervenants. Alors... mais, bon,
16 il nous semblait que le meilleur forum, c'est celui
17 qu'on vous propose mais, encore une fois, en toute
18 humilité, là.
19 Me LISE DUQUETTE :
20 Pas de problème.
21 Me YVES FRÉCHETTE :
22 C'est bien.
23 Me LISE DUQUETTE :
24 Voici la question philosophique. Ça va, justement,
25 sur cette notion-là, de la performance du

1 Transporteur. Vous l'avez mentionné, que le
2 Transporteur a une excellente performance, et en...
3 je crois que les intervenants l'ont noté et que
4 c'est pour ça qu'ils recommandent à la Régie de
5 vous laisser une liberté de gestion sur la presque
6 totalité de votre revenu requis, là, trois point un
7 (3.1), trois point deux milliards (3.2 M). Et, pour
8 reprendre les mots de monsieur Bastien, que vous
9 avez côtoyé, ce n'est quand même pas du petit
10 change. Alors, ça vous laisse...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Que je côtoies pas encore, d'ailleurs, je vous le
13 dis, en vélo.

14 Me LISE DUQUETTE :

15 Vous lui direz : « Bonjour. » Alors, si... ça vous
16 laisse quand même une immense liberté, c'est quand
17 même trois point deux milliards (3.2 M), où on vous
18 dit : « Bien, investissez... - en fait -
19 travaillez-le comme vous le croyez. » Et, en ce qui
20 me concerne, ce qu'ils vous demandent en contre-
21 partie de ça c'est de maintenir la qualité de
22 services que vous avez donnée jusqu'à maintenant.
23 Alors, moi, quand je regarde ça, je vois ça comme
24 un immense vote de confiance de leur part envers
25 votre gestion.

1 Alors, je me demandais... il faut prendre
2 ça comme... Un petit téléphone. Alors, je vois ça
3 comme un vote de confiance de leur part et non pas
4 comme une tentative de jambette, là, pour embêter
5 le Transporteur.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Pour nous, c'est une source de fierté.

8 Me LISE DUQUETTE :

9 Alors, je me demande, et voici la question
10 philosophique, qu'est-ce qui fait hésiter votre
11 client à se faire confiance dans sa capacité de
12 gestion?

13 (14 h 30)

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Écoutez, vous allez me permettre... c'est peut-être
16 le temps de la pause. Hein? J'aurais déjà, c'est
17 certain, quelques éléments de réponse, mais me
18 permettez-vous une petite pause de dix minutes,
19 Madame la Présidente? Et puis on pourra par la
20 suite peut-être esquisser un premier élément de
21 réponse à ça.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Nous reprendrons à deux heures trente (2 h 30).

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 C'est bien. Je vous remercie.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Alors rebonjour. Je vais essayer de... Je n'ai pas
5 été relire Nietzsche, Au-delà du bien et du mal,
6 pour essayer de vous répondre ou Also Sprach
7 Zarathustra, Ainsi parlait Zarathoustra, Monsieur.
8 Revenons à nos moutons sans mauvaise blague, parce
9 que c'est une question importante.

10 Tout d'abord, si tout ce que j'ai dit ou si
11 les témoins qui ont témoigné, vous en percevez une
12 hésitation à se présenter ici devant vous pour
13 participer à la réglementation incitative, c'est
14 une fausse perception. Ça, je tiens à vous le dire.
15 Le Transporteur est commis depuis vingt (20) ans à
16 la réglementation de ses activités ici. Puis on va
17 continuer à évoluer avec vous puis à être un
18 partenaire, comme on l'a toujours fait. Ça, c'est
19 clair, je veux vous rassurer à cet égard-là. C'est
20 le premier point que je voulais vous mentionner.

21 Ça ne veut pas dire cependant qu'on n'est
22 pas... On est tout à fait commis à cette
23 réglementation-là, mais elle doit être adaptée à
24 notre réalité. Ça, c'est fondamental. Fondamental
25 tellement que, est-ce que la latitude est toujours

1 pertinente? Ça dépend du résultat qu'on va obtenir.
2 Dans la mesure où on a un I-X tout azimuth, on
3 rappelle, le I-X tout azimuth, sans le
4 personnaliser, mais prenons un I-X qui n'est pas
5 celui qui est présenté par le Transporteur, si on
6 l'applique, les démonstrations qu'on a faites, puis
7 principalement dans la présentation en écho aux
8 éléments qui étaient calculés dans la décision pour
9 les représentations à l'égard du Distributeur, ce
10 qu'on a constaté, c'est que lorsqu'on applique ces
11 éléments-là, les revenus requis qui sont dérivés
12 d'une formule I-X qui embrasserait l'ensemble
13 seraient insuffisants pour couvrir nos besoins et
14 livrer les services qui sont attendus par nos
15 clients. Et, ça, c'est important.

16 Je vous ramène à la présentation d'HQT où
17 on a présenté, lorsqu'on combinait l'amortissement
18 et le rendement sur les actifs combinés, à des
19 écarts de deux (2 %) à trois pour cent (3 %).
20 Alors, dans ce temps-là, la latitude, c'est que les
21 revenus ne seront pas suffisants pour combler les
22 besoins de transport qui sont devant nous
23 simplement en faisant l'exercice combiné comme la
24 Régie l'a fait sur l'amortissement et le rendement.

25 Et ce que ça va nous amener à faire, c'est

1 à prendre des décisions à partir d'une enveloppe
2 plutôt que, par exemple, à ce qu'on vous propose à
3 l'égard de l'application ou l'optimalité qui
4 découle du modèle de gestion des actifs. Et ce
5 n'est pas ce qu'on souhaite. Ce qu'on souhaite,
6 c'est de toujours participer avec la Régie au
7 développement de la réglementation et toujours en
8 allant de l'avant avec les outils d'optimisation
9 qui sont à notre portée.

10 Les démonstrations qu'on a faites, c'est
11 clairement, et surtout en écho à la décision de la
12 Régie, de démontrer une variabilité importante,
13 démontrer une insuffisance des revenus requis. Et
14 c'est là où un I-X tout azimuth affecterait
15 directement vraisemblablement le rendement attendu
16 par l'actionnaire. Et c'est là où je vous
17 ramènerais à la note de bas de page 6 que je vous
18 ai présentée. Et c'est des éléments qui sont
19 indésirables.

20 Ce qu'on vous propose, il n'y a aucune
21 hésitation à aller avec un I-X qui est hybride, qui
22 est adapté à notre situation, qui pourra évoluer
23 dans le temps. Mais encore une fois, un I-X tout
24 azimuth, avec les démonstrations qui vous sont
25 faites au niveau de la variabilité, au niveau de la

1 couverture où l'insuffisance des revenus requis est
2 à l'horizon, avec un I qui est recalibré, au Québec
3 en plus, avec un facteur de productivité que vous
4 allez déterminer sous peu, peut mettre beaucoup de
5 tension sur cette enveloppe-là et amener à des
6 gestes qui seront sous-optimaux quand on a tous les
7 ingrédients de la réglementation qui est en place
8 et qui nous a amené des résultats jusqu'à
9 maintenant.

10 Je vous remercie de la question. Je ne veux
11 pas que vous prenez ça comme étant confrontant. Au
12 contraire, c'est pour que ça participe à l'échange
13 d'idées. Puis je vous en remercie beaucoup. Vous
14 avez toujours le courage de nous poser des
15 questions qui sont difficiles, qui nous poussent
16 dans nos retranchements puis de nous expliquer.
17 Puis je tiens à vous en remercier. Ça nous permet
18 tous d'aller plus loin. Puis c'est la même chose à
19 l'égard des témoins. Je ne peux pas être moins
20 ferme que je le suis là. C'est que ce I-X là tout
21 azimuth nous placerait dans une situation qui serait
22 tout à fait contraire à celle qu'on souhaite au
23 terme de l'audience.

24 (14 h 34)

25

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Je vous remercie beaucoup.
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 C'est moi qui vous remercie.
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Alors, ça complèterait notre échange?
7 Me YVES FRÉCHETTE :
8 Oui. Ça complète pour moi. Alors, je vous remercie
9 encore une fois de l'écoute.
10 LA PRÉSIDENTE :
11 Merci.
12 Me YVES FRÉCHETTE :
13 Merci.
14 LA PRÉSIDENTE :
15 Alors, j'inviterais Maître Neuman pour SÉ-AQLPA.
16 PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :
17 Bonjour Madame la Présidente, bonjour Madame,
18 Messieurs les régisseurs, Dominique Neuman pour
19 Stratégies énergétiques et l'Association québécoise
20 de lutte contre la pollution atmosphérique.
21 J'aimerais vous ramener à quelque chose
22 qu'on a entendu il y a très longtemps. Parce qu'on
23 a beaucoup travaillé depuis ce temps-là, mais on a
24 commencé ce dossier avec le rapport de la firme
25 Elenchus. Et une des choses qui est ressortie de ce

1 rapport, c'est que dans la recherche de nouveaux
2 modes de réglementation, de nouveaux modes de
3 réglementation allant au-delà de la formule
4 traditionnelle du coût de service plus le rendement
5 sur la base de tarification, ce qu'Elenchus nous
6 apprend c'est qu'il y a plusieurs voies possibles.

7 La formule paramétrique où on imagine où
8 l'on formule, on imagine une grande équation, où on
9 inclut tout et tout rentre dans cette équation et
10 après on n'a qu'à appuyer sur le bouton
11 annuellement puis ça donne un résultat, ce n'est
12 pas la seule manière de réformer la réglementation.
13 I-X n'est pas la seule manière de réglementer
14 toutes les activités d'un assujetti.

15 Il y en a qui poussent des grands cris dans
16 la présente audience, qui disent que c'est terrible
17 que la formule I-X qui est proposée par le
18 Transporteur et que, dans ses grandes lignes, que
19 nous appuyons, qu'elle ne couvrirait qu'une infime
20 partie des coûts du Transporteur, étant donné que
21 celui-ci est très intensif en capital et, donc, une
22 grande partie du coût de service annuel dépend des
23 investissements qui sont réalisés. Donc, ces gens-
24 là en poussant de grands cris disent qu'il faudrait
25 mettre davantage de choses dans cette grande

1 formule paramétrique de manière à ce que toutes ces
2 dépenses-là, ces dépenses qui résultent des
3 investissements, ces dépenses d'amortissement
4 soient incluses dans la formule.

5 Ce que nous espérons vous avoir souligné,
6 ce dont nous espérons vous avoir convaincu c'est
7 qu'il y a déjà des outils, d'autres outils dont la
8 Régie dispose pour améliorer la réglementation,
9 autre que la simple application d'une formule
10 paramétrique.

11 Elenchus nous avait donné l'exemple de ce
12 qui se passe en Grande-Bretagne où, dans un
13 processus qui est plus complexe que ce que
14 quiconque propose ici, on se fixe des objectifs et
15 à partir de ces objectifs on définit les coûts
16 idéaux, les coûts qui seraient nécessaires pour
17 accomplir ces objectifs, qu'il s'agisse de charges
18 ou d'investissements, et ensuite donc, on fait ce
19 grand exercice au préalable et à partir de là on
20 vérifie si l'entité publique est capable
21 d'accomplir ces objectifs à moindre coût que ce qui
22 a été estimé initialement.

23 Mais ça c'est quelque chose d'énorme
24 puisqu'il faut fixer les objectifs, trouver les
25 coûts idéaux, qu'ils soient ni sous-évalués ni sur

1 évalués, dans le cadre d'un processus régulateur
2 et ensuite vérifier annuellement si l'entité
3 publique réussit à accomplir ses objectifs à
4 moindre coût que ce qui était prévu.

5 (14 h 39)

6 Une autre manière de mieux régler une
7 entité publique, parce que les moyens, les méthodes
8 qu'on recherche sont des méthodes qui visent à nous
9 sortir du court terme, à nous sortir des processus
10 annuels où, chaque année, on reçoit les prévisions
11 de coûts, ou dans chaque dossier, on reçoit des
12 prévisions d'investissements, et les décider au cas
13 par cas. Ce qu'on recherche, c'est d'avoir...
14 d'essayer de sortir du court terme, d'aller à plus
15 long terme. Mais ces outils, on les a.

16 On a donné l'exemple, monsieur Fontaine a
17 donné l'exemple dans son témoignage, d'abord, de
18 l'outil de planification décennal qui est déposé
19 dans chaque cause tarifaire du Transporteur depuis
20 la cause R-398... excusez-moi 3401, je suis dans
21 les quatre mille, maintenant. R-3401-98, où... et
22 c'était une des demandes que le RNCREQ et
23 Stratégies Énergétiques avaient réussi à convaincre
24 la Régie à l'époque de demander au Transporteur de
25 déposer annuellement ce type de pièce, et c'est

1 fait depuis ce temps-là.

2 Donc, on a une vision globale à long terme
3 des besoins d'investissements du Transporteur dans
4 toutes les catégories, besoin qui regroupent à la
5 fois les grands investissements majeurs et les
6 autres, plus routiniers, de moins de vingt-cinq
7 millions (25 M), donc tous ces investissements sont
8 dans un outil de planification. La Régie de
9 l'énergie, pour l'instant, fait peu avec cet outil
10 de planification. Elle examine, elle interroge le
11 Transporteur, mais elle ne joue pas de rôle
12 proactif par rapport à cela.

13 Si la Régie le voulait, elle pourrait jouer
14 un rôle plus actif dans l'examen de cette
15 planification de manière à atteindre les objectifs
16 que la Régie se fixe. Si l'on souhaite trouver des
17 moyens de faire croître le réseau et de le
18 maintenir à moindre coût, il y a moyen d'examiner
19 cela dans le cadre d'un processus de planification.
20 Cela permet d'avoir une vision globale qui n'est
21 pas dépendante d'une formule annuelle
22 d'augmentation.

23 Également, au Québec, nous avons la chance
24 d'avoir quelque chose que peu d'autres juridictions
25 ont, qui est l'autorisation préalable à la fois des

1 grands projets de plus de vingt-cinq millions
2 (25 M) par la Régie de l'énergie qui a, dans son
3 règlement d'application, qui requiert que l'entité
4 qui demande l'autorisation d'un investissement lui
5 fournisse de l'information sur les alternatives
6 possibles. La Régie a peu utilisé jusqu'à
7 maintenant son pouvoir d'examiner ces alternatives,
8 et je... il y a peu ou pas de cas où la Régie a
9 requis de l'entité en question qu'elle fasse...
10 qu'elle réalise l'alternative plutôt que le projet
11 qui était soumis pour autorisation, mais c'est
12 quelque chose que la Régie pourrait développer.

13 Également, pour les investissements de
14 moins de vingt-cinq millions (25 M), ceux-ci sont
15 adoptés par blocs dans une cause annuelle et la
16 Régie a déjà demandé au Transporteur ou celui-ci a
17 offert de développer des stratégies à long terme
18 pour la planification de ces investissements, il y
19 a la stratégie de gestion de la pérennité, il y a
20 également d'autres considérations que la Régie a
21 émises pour d'autres types d'investissements non
22 liés à la croissance pour essayer de contrôler
23 l'évolution des coûts et ces outils existent.

24 La Régie peut les utiliser, elle peut les
25 développer, elle peut les modifier, donc il y a

1 tout ce coffre à outil, pour reprendre une
2 expression qui avait été utilisée à une certaine
3 époque, qui est disponible à la Régie. Donc, I
4 moins X n'est pas le seul moyen.

5 Ce que je vous soumetts, c'est que la Régie
6 ne trahit pas son souhait d'améliorer la
7 réglementation en allant chercher du côté de ses
8 autres outils plutôt qu'en essayant de forcer les
9 coûts, les coûts d'amortissements qui résultent des
10 investissements, à l'intérieur de la formule qui
11 serait appliquée annuellement, la formule I moins
12 X. Même ceux qui la proposent trouvent que cela
13 pourrait être problématique parce qu'il y a
14 certains... certaines évolutions de coûts sont...
15 sont en dent de scie ou en marche d'escalier. Le
16 terme en anglais c'est « lumpy ».

17 (14 h 44)

18 Et certains ont essayé de trouver des
19 moyens de gérer cela, peut-être en faisant un comte
20 de frais reportés. Donc... et cela démontre que la
21 simplicité apparente d'inclure... d'inclure les
22 coûts d'amortissement dans la formule I-X n'est pas
23 aussi... enfin elle est apparente, mais elle n'est
24 pas... elle n'est pas réelle et que... et qu'en
25 bout de la ligne on se trouve à requérir plein

1 d'autres contre-outils pour contre-balancer ce que
2 l'on aura inclus.

3 Donc notre proposition est d'appuyer la
4 proposition du Transporteur de limiter aux dépenses
5 d'opération la formule I-X qui sera utilisée pour
6 ses activités.

7 Mais parallèlement la Régie pourrait et
8 même devrait, dans sa décision à intervenir, mieux
9 expliquer ce qu'elle peut faire et ce qu'elle
10 entendrait faire avec les autres outils que je
11 viens d'énumérer. Cela rassurera peut-être ceux
12 qui, justement, s'inquiètent que les coûts de
13 capitaux ne sont pas inclus dans I-X et cela
14 permettra de développer le processus davantage, de
15 donner des... des instructions éventuelles pour...
16 pour les formations futures qui auront à la fois à
17 statuer, bien d'abord sur les causes tarifaires où
18 seront présentés les plans d'investissement sur dix
19 (10) ans et sur les demandes d'approbation
20 spécifiques selon l'article 73 ou globales,
21 toujours selon l'article 73 annuel.

22 Donc la Régie pourrait mieux coordonner ce
23 qu'elle souhaite pouvoir se développer de ce côté
24 avec le fait qu'il y aurait une formule I-X limitée
25 seulement aux dépenses d'opération.

1 Une autre des raisons pour lesquelles c'est
2 souhaitable, nous avons élaboré là-dessus, c'est le
3 modèle de gestion des actifs. En théorie, et la
4 littérature dit et les experts disent qu'en théorie
5 une entité réglementée est incitée à moins faire
6 d'entretien de manière à avoir plus
7 d'investissements à faire puisque les... les
8 investissements vont accroître sa base de
9 tarification et donc son rendement. En théorie,
10 c'est ça.

11 En pratique, ce n'est pas ce qu'Hydro-
12 Québec TransÉnergie fait. En pratique, on a... nous
13 avons eu l'occasion de voir TransÉnergie dans
14 diverses causes tarifaires récentes et ce qu'on
15 constate c'est qu'elle se bat pour pouvoir
16 accroître ses... ses opérations de maintenance
17 préventive de manière à éviter ou retarder ses
18 investissements. C'est contraire à ce
19 qu'objectivement on pourrait dire qu'elle aurait
20 intérêt à faire puisqu'elle réduit ainsi la
21 capacité... la croissance de sa base de
22 tarification et donc son rendement.

23 Mais c'est ce qu'Hydro-Québec fait, puis la
24 Régie au cours de quelques décisions récentes a
25 résisté aux demandes d'Hydro-Québec d'accroître sa

1 maintenance préventive et on voit qu'Hydro-Québec
2 revient à la charge, elle réussit petit à petit à
3 convaincre un petit peu plus la Régie à chaque
4 fois. Il nous semble que c'est la voie à suivre,
5 c'est la bonne voie à suivre, à la fois
6 économiquement et environnementalement parce que
7 cela limite, cela réduit les ressources qui sont...
8 qui sont consacrées aux actifs. C'est mieux de
9 réparer plutôt que de laisser se dégrader et
10 ensuite de remplacer.

11 Donc la Régie, selon nous, devrait
12 encourager la poursuite de... du modèle de gestion
13 des actifs et accepter l'exclusion qui est proposée
14 par Hydro-Québec TransÉnergie, l'exclusion du
15 facteur P pour couvrir ce type de dépenses, de
16 manière à ce que ces dépenses soient non pas
17 incontrôlées, mais qu'elles sortent de
18 l'automatisme d'une formule paramétrique et
19 qu'elles soient décidées, comme elle l'a été
20 jusqu'à présent, qu'elles soient décidées
21 annuellement... que son application soit décidée
22 annuellement par la Régie qui, on en est
23 convaincus, saura faire preuve d'un bon jugement
24 pour autoriser suffisamment d'entretiens préventifs
25 de manière à réduire les besoins d'investissements

1 nouveaux.

2 (14 h 49)

3 Il y a une proposition que nous avons logée
4 dans notre mémoire et qui a été discutée oralement,
5 et il y avait une question de la formation là-
6 dessus. Nous avons proposé que, si la Régie croit
7 que malgré tout cela le Transporteur a encore
8 besoin d'un incitatif supplémentaire pour limiter
9 ses investissements, nous avons proposé un
10 mécanisme, que nous avons nommé le « mécanisme de
11 compensation pour perte de rendement ». Lequel
12 offrirait une récompense à HQT, qui serait calculée
13 annuellement lors des causes tarifaires, à moins
14 que la Régie trouve un moyen d'en faire une
15 équation, mais cela pourrait être déterminé
16 annuellement. Ce serait une récompense à HQT qui
17 serait basée sur la perte de son rendement sur les
18 investissements qui auraient été évités par son
19 modèle de gestion des actifs.

20 Ça c'est si la Régie croit que ce qu'on a
21 déjà actuellement n'est pas suffisant. D'après
22 nous, ça l'est. Ça l'est, on voit, Hydro-Québec
23 cherche à réaliser davantage d'entretiens
24 préventifs pour réduire ses investissements. Mais
25 si la Régie pense qu'un investissement... qu'un

1 incitatif supplémentaire est nécessaire, cela
2 pourrait être un tel mécanisme. On tient à préciser
3 que ce qui serait compensé c'est les pertes de
4 rendement. Donc, ce ne serait pas les... il n'y
5 aurait pas de compensation pour le fait qu'on
6 n'aurait pas eu d'amortissement des actifs dans le
7 revenu requis. Il y avait peut-être une ambiguïté
8 lorsque la question a été posée en audience mais,
9 le mécanisme, c'est un mécanisme de compensation
10 pour les pertes de rendement.

11 Est-ce que ce serait cent pour cent (100 %)
12 ou une partie des pertes de rendement? C'est
13 quelque chose qu'il faudrait évaluer, nous ne nous
14 prononçons pas là-dessus de façon définitive. Ce
15 n'est pas nécessairement cent pour cent (100 %), ça
16 pourrait être une partie de la perte de rendement.
17 Évidemment, la perte de rendement, après qu'on
18 aurait soustrait de cette perte le fait qu'il y ait
19 des dépenses supplé... on trouverait un moyen de
20 soustraire le fait qu'il y ait des dépenses
21 supplémentaires qui sont requises pour l'entretien.

22 Il dit, ce serait, si la Régie pense qu'un
23 outil supplémentaire est nécessaire, d'ajouter un
24 certain outil pour récompenser davantage Hydro-
25 Québec. Et, finalement, c'est une récompense à son

1 modèle de gestion des actifs, c'est pour la
2 récompenser d'entretenir plus pour investir moins.

3 Un autre outil qui a été évoqué par la
4 formation, par madame la régisseuse Duquette, à la
5 page 128 des notes sténographiques du vingt-six
6 (26) avril. C'était la possibilité qu'il y ait des
7 projets spécifiques. Que si, par hasard, si ça
8 adonne qu'il y ait un projet spécifique
9 particulièrement bénéfique, en ce sens qu'il permet
10 d'éviter soit d'autres investissements ou qu'il
11 permet... je vais essayer de reprendre le terme
12 employé... qu'il soit particulièrement significatif
13 en termes d'efficience. Si un projet particulier
14 survient, que la Régie, ça pourrait être un autre
15 outil à sa disposition, pourrait opter d'accorder
16 un traitement tarifaire particulier aux dépenses
17 qui résulteraient d'un tel projet pour... à titre
18 d'incitatif supplémentaire.

19 Et, ça, ça dépendrait du fait, est-ce qu'on
20 aurait le capital dans l'I-X ou est-ce qu'on ne
21 l'aurait pas? Mais, dans les deux cas, il pourrait
22 y avoir une formule qui serait imaginée par la
23 Régie, elle pourrait avoir... utiliser cette
24 discrétion soit au moment de l'autorisation du
25 projet, soit au moment de l'inclusion dans la base

1 exogènes Z qui pourraient éventuellement inclure un
2 facteur A, à moins qu'on, que ce soit un facteur
3 distinct, un facteur A dépendant du fait que
4 l'exogène serait récurrent ou pas. Donc, il
5 pourrait y avoir des Z récurrents et des Z...
6 Enfin, excusez, des Z non récurrents qui seraient
7 les vrais Z et les Z récurrents qui seraient les A.
8 En plus des Y, qui, eux, ne sont pas exogènes, mais
9 sont récurrents quand même.

10 Et à cela s'ajouteraient les différents
11 comptes de frais reportés que la Régie peut, a déjà
12 dans certains cas ponctuellement décidé et qu'elle
13 pourrait décider à l'avenir. Et monsieur Fontaine
14 dans sa preuve a donné l'exemple du coût de passage
15 au PCGR des États-Unis.

16 Éventuellement, d'un budget exceptionnel de
17 maintenance additionnelle qui serait supplémentaire
18 à tout ce qu'on vient de mentionner, le traitement
19 des... c'est-à-dire le coût d'implantation
20 d'application des normes de fiabilité et des
21 programmes d'assurance qualité et d'innovation
22 technologique.

23 Et, c'est ça, nous réitérons comme cela a
24 été décidé pour Hydro-Québec Distribution, que le
25 facteur de productivité X devrait être décidé par

1 la Régie annuellement selon son bon jugement. Et
2 annuellement, on voit qu'on a déjà la date, ce
3 serait le premier (1er) août qu'il serait déposé en
4 même temps que la cause tarifaire.

5 Et on verra dans quelques années s'il y a
6 un moyen plus systématique, plus formel de calculer
7 ce facteur de productivité X, mais là-dessus on
8 avait déjà fait des remarques au tout début du
9 dossier à l'effet qu'il n'y a pas de magie aux
10 études de productivité parce qu'il faut inclure
11 dans les études de productivité aussi des produits
12 matériels, et il faut s'assurer qu'on ne les balaye
13 pas du calcul. Donc, si éventuellement on se rend
14 là, nous aurons des choses à dire pour s'assurer
15 que s'il y a une étude de productivité, qu'elle
16 inclue bien tout ce qui doit être inclus. Et
17 finalement, nous sommes d'accord que comme pour le
18 Distributeur, le facteur d'inflation devrait être
19 externe à l'entité réglementée, qu'il ne devrait
20 pas dépendre de l'inflation interne de certains
21 postes de dépenses.

22 Oui. Deux remarques. D'abord sur, en
23 réponse à une interrogation de la Régie. Monsieur
24 Fontaine, dans son témoignage, avait mentionné,
25 avait fait mention du taux de pertes. Simplement

1 pour vous, pour attirer votre attention sur le fait
2 qu'il y a bien sûr des moyens de réduire le taux de
3 pertes, mais qui sont coûteux en termes
4 d'investissement. Donc, le taux de pertes est
5 justement une des nombreuses considérations à être
6 prise en compte lorsque la Régie, à la fois
7 examinera les projets individuellement ou elle
8 examinera globalement ceux de moins de vingt-cinq
9 millions (25 M) qui seront groupés ensemble ou dans
10 sa planification de dix (10) ans, ça fait partie,
11 mais c'est une des considérations, pas la seule, où
12 des choix auront à être faits. Est-ce qu'on garde
13 un taux de pertes plus élevé? Est-ce qu'on laisse
14 le taux de pertes croître? Est-ce qu'il y a un
15 coût? Un coût éventuellement pour le client du
16 transporteur? Est-ce qu'on laisse ce taux de pertes
17 croître ou est-ce qu'on investit davantage pour le
18 réduire, il y a des choix à faire et à mesure que
19 les citations évoluent.

20 (14 h 59)

21 Et finalement, sur ce que la Régie devrait
22 faire dans... lors de l'examen du rapport annuel,
23 nous avons fait certaines propositions dans le
24 dossier d'Hydro-Québec Distribution, elles n'ont
25 pas été nécessairement toutes accueillies, mais on

1 va vous les refaire quand même.

2 Et peut-être pour le Transporteur, ce
3 serait plus important que la Régie ait un rôle plus
4 actif que ce qui se passe actuellement lors du
5 dépôt administratif des rapports annuels, qu'elle
6 ait un rôle proactif lors de l'examen des rapports
7 annuels du Transporteur.

8 Les choses ne sont pas simples, les choses
9 ne sont pas linéaires, il y a des dépenses en dents
10 de scie, des investissements en dents de scie, donc
11 il y a des imprévus. Il y a aussi le fait qui a été
12 signalé par quelques intervenants qu'il est arrivé
13 parfois que des investissements planifiés ne soient
14 pas réalisés. On verra ce qui arrivera avec
15 l'évolution du modèle de gestion des actifs, est-ce
16 qu'il y aura des dépenses qui ne seront pas
17 réalisées?

18 Et il faudrait que la Régie se garde une
19 discrétion, à la fois de refuser ou d'accorder un
20 traitement particulier si elle est insatisfaite de
21 certains coûts supplémentaires qui surviennent,
22 mais aussi si elle est insatisfaite de certaines
23 réductions de coûts qui surviennent.

24 Je donne un exemple et je ne suis pas en
25 train de dire que c'est ce qui risque de se passer,

1 mais si Hydro-Québec ayant un beau plan, un beau
2 modèle de gestion des actifs dont elle fait
3 approuver un budget dans un facteur P une année
4 donnée et si, à la fin de l'année, on s'aperçoit
5 qu'elle n'a pas réalisé ce qui était son objectif
6 dans son modèle de gestion des actifs et qu'elle a
7 réduit ses dépenses, il me semble que la Régie
8 devrait avoir le moyen de faire quelque chose face
9 à cela. Ce n'est pas... son pouvoir ne se limite
10 pas à approuver ou refuser les coûts. Il nous
11 semble que la Régie peut exiger que si un modèle de
12 gestion des actifs... si le modèle de gestion des
13 actifs du Transporteur n'a pas été appliqué, elle
14 peut exiger que ce qui aurait dû être fait le soit
15 et le meilleur moment pour le faire, c'est au
16 moment du rapport annuel.

17 Et il y a eu quelques... il y a eu quelques
18 exemples dans les... lors de l'examen des rapports
19 annuels de Gaz Métro où la Régie a été plus
20 proactive. Un exemple qui me vient en tête, il y
21 avait un programme d'efficacité énergétique dans le
22 domaine gazier, dans le domaine du... dans le
23 secteur CII qui donnait des résultats
24 exceptionnellement bons. Mais ces résultats
25 exceptionnellement bons, quand on les examinait,

1 venaient... ils étaient conformes à ce qui avait
2 été décidé, le programme avait été adopté, il a été
3 appliqué, il donnait des bons résultats. Gaz Métro
4 ne contrevenait pas à ce programme. Mais en
5 examinant le rapport annuel, la Régie de la
6 Régie s'est aperçu que si ces résultats étaient
7 exceptionnellement bons, c'est parce qu'il y avait
8 un problème dans le programme lui-même. Donc, à
9 cette occasion, la Régie avait décidé de suspendre
10 l'intégration dans le revenu requis de ce qui
11 résultait des gains de... et je pense même des
12 coûts, des coûts du programme et des gains qui en
13 résultaient dans le rapport annuel, jusqu'à ce que
14 Gaz Métro réforme ce programme parce qu'il était
15 trop généreux, il y avait trop d'opportunistes,
16 c'était ça le problème à l'époque, jusqu'à ce que
17 Gaz Métro réforme ce programme dans une cause
18 tarifaire à venir.

19 Donc c'était un des outils que la Régie
20 avait, donc elle s'est aperçu d'une anomalie dans
21 un rapport annuel et, du point de vue réglementaire,
22 tout était correct, Gaz Métro n'avait rien fait de
23 mal, elle avait appliqué ce qu'on avait déjà
24 décidé. Mais la Régie s'est aperçu de cette
25 anomalie imprévue pour dire, je profite de cette

1 occasion pour suspendre un coût jusqu'à ce que vous
2 reveniez dans une cause tarifaire pour régler le
3 problème.

4 Et c'est le genre de choses que la Régie
5 devrait pouvoir faire dans le cas du Transporteur
6 également. S'il y a une anomalie, avoir la
7 flexibilité de prendre des mesures pour générer une
8 solution aux coûts. Et cela devrait se faire, selon
9 notre suggestion, dans le cadre d'une audience
10 publique devant une Formation décisionnelle. C'est
11 parce que ce genre de pouvoir ne peut pas être
12 exercé simplement au moyen d'un contrôle
13 administratif. Ça fait que ça termine mes
14 représentations. Je vous remercie beaucoup.

15 (15 h 04)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci, Maître Neuman.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Merci beaucoup.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, il est quinze heures (15 h 00), nous allons
22 suspendre jusqu'à demain matin neuf heures
23 (9 h 00).

24 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

25

1

2

3 SERMENT D'OFFICE :

4

5 Je, soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
6 certifie sous mon serment d'office que les pages
7 qui précèdent sont et contiennent la transcription
8 exacte et fidèle des notes recueillies au moyen du
9 sténomasque, le tout conformément à la Loi.

10

11 ET J'AI SIGNÉ:

12

13

14

15

16

CLAUDE MORIN (200569-7)